

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

*Documents officiels***Première Commission****8<sup>e</sup>** séanceMardi 14 octobre 2003, à 15 heures  
New York

---

*Président :* M. Sareva ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'entamer nos travaux, je signale la présence parmi nous aujourd'hui de nos jeunes collègues du Programme de bourses d'études en matière de désarmement. Au nom de la Commission et en mon nom personnel, je leur adresse une chaleureuse bienvenue. J'espère sincèrement qu'en observant de près les travaux de la Première Commission, cette future génération d'experts en désarmement acquerra une précieuse expérience.

**M. Ndoumbe Eboule** (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire que l'Ambassadeur Belinga-Eboutou, qui devait faire cette intervention, est empêché et vous prie de l'en excuser. Il m'a chargé toutefois de vous délivrer le message suivant au nom de la délégation camerounaise.

Monsieur le Président, je voudrais vous adresser les vives félicitations de la délégation camerounaise pour votre brillante élection à la présidence de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale pour la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Votre vaste expérience et votre

habileté diplomatique sont autant de gages de réussite de nos travaux. J'associe naturellement à ces félicitations les autres membres du Bureau qui vous assisteront dans l'accomplissement de votre délicate et exaltante mission à la présidence de nos travaux. La délégation du Cameroun vous assure de son soutien et de son entière collaboration. J'exprime à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Semakula Kiwanuka de l'Ouganda, toute l'appréciation de ma délégation pour le remarquable travail accompli sous sa présidence et pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux. Mon pays adresse ses félicitations à M. Nobuyasu Abe pour sa nomination, le 28 juin dernier, comme Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires de désarmement. Qu'il accepte tous les vœux sincères de succès du Cameroun. C'est le lieu de rendre hommage à M. Dhanapala, son prédécesseur, et de lui redire à quel point le Cameroun a apprécié son engagement personnel constant et dévoué à la cause du désarmement.

Cette année encore notre session se tient dans un monde demeuré dangereux, qui vit sous la menace permanente des armes de destruction massive, sur laquelle s'est greffé le risque accru d'un terrorisme chimique, biologique- voire nucléaire-, tandis que les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, continuent chaque jour de faire des milliers de victimes dans le monde et de constituer des menaces dominantes à la paix et à la sécurité internationale.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Dans ce contexte, il est plus que jamais crucial de promouvoir une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la clef de voûte du régime de non-prolifération. Le Cameroun, qui est Partie au TNP, reste persuadé, comme les États parties l'ont reconnu à la Conférence d'examen du TNP en 2000, que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires.

Nous encourageons les États Membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Au cours de la dernière décennie, l'intégrité du régime de non-prolifération nucléaire a été mise à rude épreuve dans plusieurs régions du monde. Cependant, le renforcement du régime de non-prolifération qu'appelle cette situation doit naturellement s'accompagner, de la part des États dotés d'armes nucléaires, d'un effort de réduction plus important de leurs arsenaux. En même temps, l'on doit se préoccuper, comme le recommande le Secrétaire général, de la réduction et de l'élimination des menaces qui conduisent à se doter d'armes nucléaires.

Le Cameroun se félicite de l'entrée en vigueur en 2002 du Traité de Moscou entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur la réduction de leurs ogives nucléaires et ne doute pas que tous les engagements seront tenus.

Mon pays encourage tous les États parties à remplir leurs obligations en vertu des dispositions de l'article VI du TNP et à continuer d'observer un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, en attendant de signer et de ratifier le Traité d'interdiction concrète des essais nucléaires. Je voudrais également exhorter les États parties à mettre en œuvre les 13 mesures sur lesquelles nous nous sommes accordés à la Conférence d'examen de 2000.

Il convient de se féliciter du travail effectué au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Cameroun n'épargnera aucun effort d'ici à avril 2004 pour favoriser l'élaboration d'un programme consensuel à l'intention de la Conférence d'examen.

Promouvoir la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire consiste aussi à encourager

– mon pays en est persuadé – la création, partout où cela est possible et souhaitable, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région considérée, de zones exemptes d'armes nucléaires. Il est regrettable à cet égard – dans le contexte de la nouvelle architecture, de la paix et de la sécurité régionales consécutives à la création de l'Union africaine – que le Traité de Pelindaba, faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous encourageons vivement les États africains à signer et à ratifier le traité pour assurer son entrée en vigueur rapide.

Mon pays, qui est membre de la Conférence du désarmement, regrette, comme l'année dernière déjà, que celle-ci, unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, n'ait toujours pas pu, cette année encore, trouver un accord sur son programme de travail. La proposition connue sous le nom d'« Initiative des cinq ambassadeurs », présentée par l'Algérie, la Belgique, la Chine, la Colombie et la Suède, est une source d'espoir. Le Cameroun estime que c'est là, depuis longtemps, la meilleure chance offerte à la Conférence du désarmement de s'accorder enfin sur un programme de travail ou sur un ordre du jour pour sortir de sa léthargie.

Comme vous le savez, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est, comme le TNP, un autre pilier conventionnel du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaire qui fut négocié au sein de la Conférence du désarmement. Ce traité a tenu à Vienne il y a quelques semaines, sa troisième conférence en vue de faciliter son entrée en vigueur. Comme le faisait remarquer, ici, la semaine dernière, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire, cette conférence a permis en outre de démontrer la détermination des États à favoriser l'entrée en vigueur du Traité et à observer, d'ici là, le moratoire sur les essais nucléaires.

Nous croyons que les 12 États restants – sur les 44 dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité – devraient examiner favorablement les 12 mesures suggérées pour accélérer le processus de ratification et favoriser l'entrée en vigueur du Traité. Outre cet engagement à l'égard d'un désarmement général et complet, le Cameroun se joint d'autant plus à cet effort qu'il accueillera une station radionucléide, dans le cadre du système de surveillance international mis en place par le Traité. Nous devons veiller particulièrement à ne pas compromettre

davantage les efforts réalisés vers l'objectif du désarmement nucléaire.

Au cours de l'intersession, précisément en mai dernier, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a tenu sa première conférence d'examen. Le Cameroun se félicite des conclusions de cette conférence, en particulier de la déclaration politique adoptée par consensus à cette occasion, qui réaffirme l'engagement des États parties à l'égard de la non-prolifération et de l'élimination totale et vérifiable des armes chimiques.

Ma délégation se réjouit des remarquables progrès réalisés par la Convention vers son universalité et nous encourageons l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques à persévérer dans ce sens, en gardant à l'esprit sa responsabilité particulière dans la prévention du risque de terrorisme chimique conformément à la résolution 1373 (2000) du Conseil de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, s'agissant de la Convention sur la mise au point, la fabrication et le stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, il faut reconnaître que si l'accord intervenu en novembre 2002 sur le programme de travail constitue incontestablement une avancée de nature à conforter le multilatéralisme, il ne parvient toutefois pas à renforcer la Convention malgré un protocole additionnel.

Ma délégation ne voudrait pas revenir en détail sur ce qui a été dit concernant la prolifération, la circulation, l'accumulation et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. C'est une menace au moins aussi importante pour la paix et la sécurité internationales que la prolifération des armes nucléaires. Le Cameroun se félicite de la conclusion heureuse et du succès de la première Conférence biennale des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est un témoignage significatif des États Membres de l'Organisation de mettre en œuvre ce Programme d'action des Nations Unies, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue à New York en juillet 2001.

Mon pays voudrait saluer la Présidente de la première Réunion biennale des États, l'Ambassadeur

Inoguchi du Japon, pour son engagement et la manière décisive dont elle a contribué à son succès.

Dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, mon pays continue de contribuer activement à la promotion des mesures de confiance entre les pays de la sous-région en ce qui concerne en particulier la mise en œuvre, aux niveaux national et sous régional du Programme d'action des Nations Unies sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il y a lieu de signaler à cet égard que les pays membres du Comité ont tenu, du 12 au 14 mai 2003 à Brazzaville, en prélude à leur dix-neuvième réunion ministérielle, un séminaire sur la mise en œuvre en Afrique centrale dudit Programme d'action à l'issue duquel a été adopté un programme d'action prioritaire pour l'Afrique centrale.

Je voudrais une fois de plus exprimer la gratitude des pays de l'Afrique centrale à la communauté internationale pour le soutien qu'elle apporte aux activités du Comité et lancer un appel aux membres de la Commission pour que le projet de résolution portant sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale soit adopté par consensus, comme au cours des années antérieures. Par ailleurs, mon pays souscrit au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre. En outre, mon pays est pleinement satisfait des conclusions de la cinquième Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Bangkok en Thaïlande. Cette conférence a confirmé notre engagement à débarrasser définitivement le monde des mines antipersonnel et à réunir les meilleures conditions possibles pour la tenue de la première Conférence d'examen, qui se tiendra au Kenya l'année prochaine.

Je ne saurais terminer sans exprimer la reconnaissance de mon pays et son plein appui aux centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier le Centre situé en Afrique, qui reste un précieux instrument de soutien aux initiatives régionales dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité. Comme l'année dernière, le Secrétaire général souligne dans son rapport que le Centre en Afrique est toujours confronté à de graves difficultés financières qui

l'empêchent de donner la pleine mesure de ses capacités et d'accomplir sa mission. Pour sa viabilité, il est primordial que le Centre puisse compter sur un appui financier stable et accru de la part des États Membres. Ma délégation réitère l'expression de toute sa satisfaction au sujet du fonctionnement du programme de bourses en matière de désarmement. Mon pays apprécie particulièrement la remarquable contribution du programme à l'élargissement et au renforcement de nos compétences endogènes dans le domaine du désarmement.

**M. Drobnjak** (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les félicitations de la délégation croate à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre vaste expérience en matière de sécurité aura, j'en suis certain, une incidence positive sur les travaux de la Commission. À cet égard, sachez que vous pouvez compter sur l'entière collaboration de ma délégation.

La Croatie, qui bénéficiait autrefois de la présence sur son territoire de mécanismes de sécurité internationale, contribue aujourd'hui activement à la paix et à la sécurité internationale. Dans les années 90, des milliers de membres des missions de maintien de la paix servaient en Croatie. Aujourd'hui, des experts et des soldats croates participent à cinq missions de maintien de la paix à travers le monde, notamment à une unité de police militaire en Afghanistan. De même, la Croatie joue un rôle déterminant dans l'instauration de la confiance à long terme et dans la stabilisation de la situation en Europe du Sud-Est. Nous participons pleinement au désarmement régional, à l'instauration de la stabilité à l'échelle régionale et à la promotion de relations de bon voisinage. Nous avons la ferme conviction que l'Europe du Sud-Est est sur la voie de la réussite, non seulement en termes de renforcement de la stabilité, mais aussi de reprise économique.

De toute évidence, la réforme est le maître mot de la présente session de l'Assemblée générale et de la plupart de ses commissions. La semaine dernière, nous avons entendu un certain nombre de propositions très intéressantes portant sur la restructuration des travaux de la Première Commission. Nous saluons le fait que toutes ces propositions renferment des éléments concrets. Améliorer les méthodes de travail de la Commission semble être l'objectif de chacun, d'où la possibilité de parvenir à une issue consensuelle. Tout

en comprenant la déception de nombreuses délégations face à la situation mondiale en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, nous invitons toutes les délégations à laisser de côté leurs appréhensions et à convenir d'un certain nombre de mesures qui permettraient de faire progresser nos travaux dans l'avenir. La réforme proposée vise notamment – et c'est un aspect important – à réduire la longueur de nos discours et à distribuer une version plus longue de nos interventions. Dans cet esprit, je me limiterai à quelques observations, puisque l'intégralité de mon intervention sera distribuée aux membres de la Commission.

Concernant la question des armes de destruction massive, la Croatie est très préoccupée par le fait qu'année après année, la quasi-totalité des organes chargés de l'application des principaux traités internationaux n'a pas connu de réelles avancées dans ses travaux. La Croatie estime que de nouveaux progrès doivent être déployés en matière de désarmement nucléaire, à commencer par la pleine mise en œuvre effective des décisions et des accords déjà en vigueur.

À notre avis, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont le droit légitime – et c'est leur intérêt vital – de demander aux États dotés d'armes nucléaires qu'ils honorent les obligations qu'ils se sont engagés à mettre en œuvre au titre du TNP. Les organes chargés des Traités multilatéraux ne doivent pas devenir une extension des puissances politiques, au mépris des intérêts légitimes de la grande majorité des États Membres des Nations Unies, dont le destin repose, à bien des égards, entre les mains de quelques pays.

Tout en considérant que la mise en œuvre d'un moratoire au niveau national est un moyen de s'abstenir de tout essai nucléaire, nous sommes fermement convaincus que seul un mécanisme universel constituera une protection efficace contre la dévastation engendrée par les essais nucléaires. Nous devons faire preuve de clairvoyance dans nos efforts pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En ce qui concerne la question des armes biologiques, je me contenterai de dire que pour ce qui est de la Convention sur les armes biologiques, la Croatie a participé activement aux travaux du Groupe spécial des États parties à la Convention et qu'elle

regrette profondément la rupture intervenue dans les négociations engagées dans le cadre de la cinquième Conférence d'examen de la Convention. Nous souhaitons ardemment le rétablissement du Groupe spécial, d'une façon ou d'une autre, car seul un instrument multilatéral juridiquement contraignant aura un effet durable et permanent.

En ce qui concerne les mines antipersonnel, la Croatie se félicite des progrès réalisés par la Convention d'Ottawa sur la voie de l'universalisation, car cela nous paraît être la seule façon de confirmer l'établissement par la Convention d'une nouvelle norme internationale sur la question des mines antipersonnel. De l'avis de la Croatie, les travaux de la Convention ont permis des avancées notables dans plusieurs domaines, comme celui de la destruction des stocks, alors que dans d'autres domaines, notamment pour ce qui est de l'aide à la réinsertion des victimes des mines, un engagement plus ferme s'impose, tant au niveau national qu'international. L'aide financière aux victimes des mines, qui connaît depuis deux ans un tassement en raison de l'augmentation du nombre de personnes victimes des mines antipersonnel, est très préoccupante.

En qualité de coprésident du Comité permanent sur l'aide aux victimes, créé dans le cadre de la Convention d'Ottawa, la Croatie est résolue non seulement à faire siennes les directives établies par les anciens coprésidents, mais également à encourager de nouvelles mesures destinées à permettre une communication directe entre d'éventuels donateurs et receveurs. Plus important encore, la Croatie souhaite réaffirmer la responsabilité de tous les acteurs participant aux activités liées aux mines, qu'il s'agisse d'États parties ou d'organisations non gouvernementales, afin s'assurer tout l'appui nécessaire – institutionnel et financier, symbolique ou substantiel – à la réhabilitation et à la réinsertion totales des survivants des mines terrestres.

S'agissant de la question des armes classiques, la Croatie se félicite de l'issue positive des négociations engagées par le coordinateur du Groupe d'experts gouvernementaux sur un protocole relatif aux vestiges explosifs de guerre et appuie pleinement les demandes tendant à ce que ce document devienne juridiquement contraignant pour tous les pays souhaitant y adhérer.

En outre, si la Croatie est fermement convaincue que la responsabilité principale de l'enlèvement des

vestiges explosifs de guerre incombent au pays qui déploie de telles armes, elle accepte néanmoins la solution préconisée dans le protocole, à savoir que le pays qui a déployé des engins explosifs doit coopérer étroitement au contrôle des opérations de déminage dans le territoire touché.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, la Croatie, qui a subi de près la guerre et son sinistre héritage, a pu mettre à profit la pléthore d'instruments internationaux relatifs aux armes légères. La Croatie participe activement aux activités menées au titre du Plan d'application du pacte régional de stabilité dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment dans le cadre du Centre de liaison d'Europe du Sud-Est pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. Si la Croatie joue désormais un rôle plus consultatif que participatif dans les activités du centre, nous reconnaissons néanmoins l'utilité de ce centre, au sein duquel les pays de l'Europe du Sud-Est peuvent se réunir et échanger des informations sur les questions liées aux armes légères, et son rôle en tant que point de départ pour le lancement par les pays donateurs des programmes nécessaires à la région. La semaine dernière, la Croatie a accueilli une réunion du Groupe directeur régional de ce centre.

En outre, la Croatie a accueilli un autre projet de pacte de stabilité très réussi : il s'agit du Centre d'aide régional pour la vérification et la mise en œuvre du contrôle des armements, créé à Zagreb grâce aux efforts conjoints de la Croatie et de l'Allemagne.

Enfin, j'aimerais faire quelques observations sur la question de la Conférence du désarmement. La Croatie souhaite exprimer son profond mécontentement du fait que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation consacrée à la maîtrise des armements et au désarmement, n'ait pas été en mesure de convenir d'un programme de travail et d'entamer des négociations sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour depuis plus de sept ans.

La Croatie ne peut souscrire aux appels tendant à lier ou à conditionner le lancement de négociations sur des questions prioritaires, telles qu'un traité d'interdiction des matières fissiles, à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. La Conférence devrait entamer ces travaux dans les domaines où un accord s'est déjà dessiné, tout en s'employant à parvenir à un consensus

sur d'autres questions, telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, où les conditions pour la tenue de négociations ne sont pas encore réunies.

En outre, la Croatie souhaite renouveler ses regrets face à l'absence de progrès enregistrés en ce qui concerne la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement. Nous sommes découragés par le manque de volonté manifestée par plusieurs États membres de la Conférence, ne serait-ce que pour accueillir au sein de la Conférence ceux d'entre nous qui souhaitent contribuer de façon active et positive aux débats portant sur les questions mondiales de désarmement. La Croatie figure en deuxième place derrière la Grèce sur la liste chronologique des pays souhaitant faire partie de la Conférence du désarmement et considère que, lorsque le moment sera venu, elle devrait être le premier pays de ce groupe régional à se voir offrir la qualité de membre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'insiste auprès des représentants pour qu'ils mènent leurs consultations officielles d'une façon qui ne perturbe pas nos débats et fassent preuve de respect à l'égard de leurs collègues, lorsque ceux-ci font une déclaration.

**M. Al-Malki** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission pour cette année. Étant donné votre sagesse et votre compétence, je ne doute pas que vous conduirez avec succès les travaux de la Commission et réaliserez les objectifs auxquels nous aspirons tous. J'ai également le plaisir de féliciter les autres membres du Bureau pour leur accession à leurs nouveaux postes. Je leur souhaite tout le succès dans leur tâche.

Je tiens à saisir cette occasion pour saluer la déclaration générale faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

Nul n'ignore le danger croissant que constitue la course à l'acquisition de tous types d'armes. Non seulement les armes sont un moyen de défense, mais elles sont aussi un moyen de semer la mort et la destruction, s'il en est fait un mauvais usage. À cet égard, ma délégation voudrait exprimer ses vives inquiétudes face aux tentatives des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive.

Mon pays a adhéré à un grand nombre de conventions et de traités internationaux portant sur tous les types d'armements, fermement convaincu qu'il importe de coopérer avec la communauté internationale dans ce domaine et pleinement conscient des nobles objectifs en jeu.

Les événements dont certaines régions du monde ont été le théâtre en 2003 ont ravivé nos craintes s'agissant du recours possible à des armes nucléaires, biologiques ou chimiques de la part d'États ou d'entités non étatiques. C'est pourquoi ma délégation considère l'universalité et le strict respect des accords multilatéraux ou des accords en négociation comme de puissants outils qui nous permettront de freiner le recours à ces armes et leur prolifération. À ce propos, ma délégation tient à exprimer ses regrets du fait qu'aucun accord ne soit intervenu concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement.

L'objectif consistant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient ne sera qu'une utopie tant qu'Israël continuera de refuser de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'acte flagrant d'agression perpétré il y a quelques jours par Israël contre notre pays frère, la Syrie – acte que nous condamnons totalement –, démontre à nouveau que la possession de telles armes par un gouvernement qui ignore le langage de la paix pourrait plonger l'ensemble de la région dans une guerre, dont les conséquences seraient très graves.

Au moment où des grandes puissances procèdent à des réductions de leurs armements stratégiques, estimant que de telles mesures contribueront à encourager la paix et la sécurité internationales, d'autres pays, y compris des pays de la région du Golfe, cherchent à se doter de telles armes, ce qui constitue pour nous une source permanente de préoccupation.

Enfin, la coopération internationale dans le domaine de la maîtrise des armements est le seul moyen de garantir à la communauté internationale la paix et la prospérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux représentants qu'ils doivent se montrer respectueux de leurs collègues lorsque ceux-ci prononcent une déclaration et mener leurs consultations officielles

d'une façon qui ne porte pas atteinte à la dignité de cette instance, dignité à laquelle nous aspirons tous.

**M. Chaimongkol** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation thaïlandaise, je souhaite m'associer aux orateurs qui vous ont félicité pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre dynamisme et votre clairvoyance permettront à la Première Commission – j'en suis convaincu – d'obtenir des résultats concrets et de contribuer à la promotion du désarmement et de la sécurité internationale.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kiwanuka de l'Ouganda, ainsi qu'à M. Dhanapala, pour leurs contributions inlassables au désarmement multilatéral. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Abe, qui appartient au même continent que le mien, et à le féliciter pour sa nomination aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

La Thaïlande souhaite s'associer à la déclaration faite, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, par le Myanmar.

Il est regrettable que, malgré tous nos efforts pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération, le monde ne soit pas plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un an lorsque nous nous sommes réunis. Les enjeux auxquels sont confrontés le désarmement et la non-prolifération, et donc la sécurité internationale, qui constitue l'objectif ultime du désarmement et de la prolifération, n'ont fait qu'augmenter.

De nouvelles menaces ou, comme le Secrétaire général les appelle,

« des menaces anciennes sous des formes nouvelles et dangereuses : de nouvelles formes de terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive » (A/58/PV.7),

ne montrent aucun signe de ralentissement. Des menaces anciennes, qui vont de l'existence d'armes nucléaires à l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre, d'armes de destruction massive aux mines antipersonnel, existent toujours.

Parallèlement à cette montée des menaces et aux défis lancés au désarmement et à la non-prolifération, nous constatons une érosion progressive des piliers du multilatéralisme et du désarmement multilatéral.

Malgré de récentes adhésions au Traité sur la prolifération des armes nucléaires, le retrait annoncé d'un État partie au TNP va à l'encontre de la tendance à l'universalité du TNP, lequel constitue depuis longtemps la pierre angulaire de la promotion du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'impasse dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement, l'incapacité de la Commission du désarmement à formuler des recommandations, le printemps dernier, et l'incapacité du le Groupe de travail à composition non limitée chargé de la tenue de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement à définir les objectifs et l'ordre du jour de cette session sont des facteurs de tension en matière de désarmement multilatéral.

Cette situation appelle la question suivante : les cadres multilatéraux actuels sont-ils fondamentalement inefficaces et, dans ce cas, devrions-nous opter pour d'autres alternatives?

Ma délégation est fermement convaincue qu'en dépit de leurs faiblesses apparentes, le multilatéralisme et les cadres multilatéraux de désarmement ont constitué une base solide pour les efforts déployés depuis des décennies en matière de désarmement et de non-prolifération, contribuant ainsi à la sécurité internationale. Dans un monde globalisé où les préoccupations de sécurité de tous les États sont fondamentalement imbriquées, répondre aux défis lancés au désarmement et à la non-prolifération est une tâche trop lourde pour être assumée seulement par un État ou un groupe d'États.

L'approche multilatérale et le désarmement multilatéral sont donc les seules alternatives réalistes et viables à long terme si l'on veut apporter une réponse à la fois globale et efficace aux enjeux auxquels sont confrontés le désarmement et la non-prolifération. Par conséquent, plutôt que de renoncer au multilatéralisme, nous devrions faire le meilleur usage des outils dont nous disposons. Ainsi, la communauté internationale doit avoir pour tâche de renforcer le cadre et les instruments du désarmement multilatéral. À cet égard, la question du respect est indispensable au fonctionnement efficace des régimes de désarmement multilatéral, mais ce respect doit s'appliquer à tous les

aspects des accords existants en matière de désarmement multilatéral.

L'universalisation des instruments de désarmement multilatéral revêt tout autant d'importance, et la coopération entre les États, par le biais notamment de l'octroi d'une aide technique et financière adéquate, est essentielle si l'on veut que tous les États aient la capacité nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire doivent être abordés avec un sens renouvelé de l'urgence. Nous souhaitons que les mesures adoptées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 soient effectivement mises en oeuvre par les États dotés d'armes nucléaires et nous espérons que les préparatifs de fond en vue de la prochaine troisième session du Comité préparatoire fourniront les bases pour la tenue réussie de la Conférence d'examen du TNP en 2005. La Thaïlande se félicite de la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Algérie et d'autres États et intensifie ses efforts pour ratifier ce traité, si possible d'ici à 2004. Dans l'intervalle, la Thaïlande participe à la mise en oeuvre du régime de vérification du Traité et mène des consultations intensives en vue de créer deux stations de surveillance dans le pays. La Thaïlande appuie le système de garanties renforcées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et examine la conclusion et la signature en 2004 du protocole additionnel à l'accord de garanties avec l'AIEA.

En ce qui concerne la question de la sûreté et de la sécurité nucléaires, la Thaïlande est disposée à coopérer pleinement avec l'Agence et les États Membres à la mise en oeuvre des activités de l'AIEA dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de l'Asie du Sud-Est et ses facultés d'adaptation.

Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans les initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à tous les États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils appuient et respectent la zone exempte d'armes nucléaires créée en Asie du Sud-Est et d'autres zones exemptes d'armes nucléaires ailleurs dans le monde.

Face à la menace grandissante que représentent, pour tous les peuples, les armes de destruction massive, notamment lorsqu'elles se trouvent entre les mains de groupes terroristes, les États doivent renforcer leur coopération, en s'appuyant notamment sur les conventions internationales pertinentes en la matière.

À cet égard, la Thaïlande a ratifié la Convention sur les armes chimiques à la fin de l'année dernière et participé, en mai dernier, à la première Conférence d'examen, en tant qu'État partie. Afin de promouvoir l'universalité de la Convention sur les armes chimiques, notamment dans la région Asie-Pacifique, la Thaïlande a accueilli, en mars dernier, l'Atelier régional sur l'universalité de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous préparons également, en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à accueillir à Bangkok, en mars 2004, l'Atelier régional sur l'assistance et la protection.

La Thaïlande s'inquiète également de la menace que fait peser le transbordement d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et de matériels à double usage. Par conséquent, nous répondons à cette menace en nous appuyant sur la législation rigoureuse qui existe actuellement en matière d'importation et d'exportation et sur d'autres mesures, notamment l'Initiative en matière de sécurité des conteneurs, menée en collaboration avec des partenaires clefs, qui devrait entrer en vigueur d'ici 2004.

Selon le Département des affaires de désarmement, les armes légères et de petit calibre sont à l'origine de plus d'un demi million de morts chaque année. C'est pourquoi la Thaïlande approuve la mise en oeuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et a adopté de nombreuses mesures aux niveaux national, régional et mondial pour aider à combattre la menace causée par l'accumulation excessive et la propagation des armes légères. La Thaïlande se réjouit des résultats constructifs de la première réunion biennale, présidée par le Japon.

Consciente de l'importance que revêt cette question, la Thaïlande a participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur le traçage des armes légères. Elle espère que les



recommandations du Groupe seront examinées par la Commission.

La sécurité humaine est quotidiennement menacée, de par le monde, par les mines antipersonnel. Outre leur impact sur la vie et le bien-être des populations, les mines antipersonnel sont un obstacle au développement durable, car elles empêchent les populations de faire fructifier leur potentiel économique. Il est donc de l'intérêt de l'humanité que nous redoublions d'efforts pour instaurer un monde exempt de mines et que nous venions en aide aux victimes des mines grâce à des partenariats entre les États, les organisations internationales, régionales et non gouvernementales et la société civile. À cet égard, la Thaïlande s'enorgueillit d'avoir accueilli, le mois dernier à Bangkok, et pour la première fois en Asie, la première Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Comme le Président en exercice de la Convention, nous nous réjouissons d'œuvrer, en étroite coopération avec les États et tous les acteurs concernés, à la réalisation des objectifs humanitaires fondamentaux de la Convention : le déminage, la destruction des stocks, l'aide aux victimes et l'universalisation. Nous espérons que l'élan suscité par la première Réunion de Bangkok ouvrira la voie à d'autres réalisations lors de la première Conférence d'examen, qui doit se tenir l'année prochaine à Nairobi, au Kenya.

La Thaïlande présentera cette année, comme à l'accoutumée, un projet de résolution, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », point 73 p) de l'ordre du jour. Nous espérons sincèrement que ce projet de résolution continuera de bénéficier de l'appui écrasant des membres de la Première Commission et, par conséquent, nous saisissons cette occasion pour inviter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à parrainer ce projet de résolution.

Enfin, ma délégation appuie l'initiative du Président visant à procéder à un échange de vues sur la façon d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. Il est de l'intérêt de chacun d'entre nous d'engager un dialogue approfondi avec

toutes les parties prenantes quant à la manière d'accroître l'efficacité et la pertinence de notre Commission face aux défis auxquels sont confrontés le désarmement et la non-prolifération, et même le multilatéralisme. En même temps, nous devrions prendre conscience que cet exercice n'est qu'un moyen d'atteindre un objectif : insuffler de l'élan au désarmement et à la non-prolifération. Aussi espérons-nous que toutes les délégations envisageront cette initiative dans un esprit d'ouverture et qu'elle oeuvrera de concert afin que cette initiative porte ses fruits.

**M. M'beou** (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à tous les orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je puis vous assurer de l'entière coopération de la délégation togolaise. Je voudrais également féliciter M. Nobuyasu Abe pour sa nomination en qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

La paix et la sécurité sont deux concepts intimement liés au point qu'on se demande qui procède de l'autre. La paix procède d'un état de sécurité, et la sécurité résulte d'un climat de paix. C'est donc dire que l'on ne saurait parler de paix dans le monde alors même que les peuples et la nations vivent quotidiennement sous la menace que font peser les armes de destruction massive et les armes légères et de petit calibre – tous engins qui provoquent l'insécurité, la mort et la désolation, et qu'il nous incombe de contrôler, faute de pouvoir nous passer de nous en servir.

Les événements qui se produisent aujourd'hui dans le monde, notamment la montée du terrorisme, doivent nous inciter à nous engager davantage sur la voie du désarmement général et complet, si nous voulons éviter à l'humanité de nouvelles et indicibles souffrances.

Comment peut-on s'accommoder du fait que, au moment où des centaines de millions de personnes dans le monde vivent sous le seuil de pauvreté, environ 800 millions de dollars ont été dépensés en 2002 pour la fabrication et l'achat d'armes? Plutôt que de multiplier des conférences pour parler de paix, de sécurité et de terrorisme, ne vaudrait-il pas mieux arrêter la fabrication des armes quelles qu'elles soient

et de consacrer une partie des sommes y allouées pour aider les populations qui meurent de faim et de maladie? Si des pays s'ingénient à fabriquer de nouvelles armes de plus en plus sophistiquées et meurtrières, comme il nous est donné de le constater malheureusement, il y a lieu de ne pas se plaindre que la Conférence du désarmement soit encore dans l'impasse, 25 ans après sa création.

Pour notre part, nous estimons que la meilleure façon d'assurer la paix, c'est de mettre un terme à la course aux armements et de ne pas mettre au point de nouvelles armes et les laisser à la disposition de ceux qui, comme les terroristes, pourront s'en servir, non pour se défendre, mais pour attaquer, détruire et tuer d'innocentes personnes. Ayant fait de la paix et de la sécurité son cheval de bataille, le Président togolais n'a jamais ménagé ses efforts pour aider à l'instauration de la paix sur le continent africain, là où elle est menacée. C'est pourquoi il met l'accent, dans la politique étrangère du Togo, sur le règlement pacifique des conflits, sur l'instauration de relations d'amitié et de bons voisinages avec les pays voisins et lointains. Dans ce contexte, il a œuvré à l'adoption des Protocoles de non agression et d'assistance mutuelle, signés entre les États membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest en 1978 et 1981, et s'est fermement engagé dans l'application effective du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre dans l'Afrique de l'Ouest.

Pour montrer sa détermination à combattre ces types d'armes, qui sèment la terreur et endeuillent de nombreuses familles, le Gouvernement togolais a mis sur pied une commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, qui a déjà procédé à la destruction de centaines d'armes et de milliers de cartouches provenant de saisies. Tous ces actes participent à la volonté de faire de l'Afrique de l'Ouest une zone de paix, prélude à l'intégration économique réelle de nos États. C'est cet engagement en faveur de la paix et de la sécurité pour tous qui a certainement valu au Togo l'honneur d'abriter le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Créé en 1986, en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, du 16 décembre 1985, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique déploie depuis lors d'intenses efforts pour réaliser les objectifs pour

lesquels il a été créé, à savoir – faut-il le rappeler – promouvoir la paix, limiter les armements, assurer le désarmement dans la région, coordonner les activités régionales entreprises en Afrique, dans le cadre de la Campagne de désarmement mondial.

Il est heureux de constater que le Centre continue de s'acquitter pleinement de sa mission, en dépit des nombreuses difficultés qu'il rencontre, notamment sur le plan financier. En effet, le Centre a été créé pour fonctionner sur la base de contributions volontaires qui, malheureusement, en raison de leur irrégularité, ne lui permettent pas de couvrir ses dépenses tant opérationnelles qu'administratives.

Dans son rapport sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (A/58/139) le Secrétaire général indique que

« le Centre a continué de déployer de vigoureux efforts pour réunir des fonds en vue d'imprimer un nouvel élan à son programme d'activités. Toutefois, le manque alarmant de ressources humaines, matérielles et financières limite la capacité du Centre de mener à bien son programme de travail et de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des États africains. » (A/58/139, par. 3)

De l'avis de la délégation togolaise, ce programme de travail ambitieux en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement doit pouvoir bénéficier du soutien de la communauté internationale dans son ensemble. C'est le lieu ici pour nous de transmettre les sincères félicitations et la profonde gratitude du Gouvernement togolais au pays, organisations et fondations qui apportent leur soutien au Centre régional de Lomé. Par la même occasion, nous invitons d'autres bonnes volontés à se manifester en faveur du Centre, qui défend la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Dans son rapport qui figure dans le document A/56/817, le Bureau des services de contrôle interne fait remarquer ce qui suit :

« Étant donné que la viabilité des centres régionaux est constamment menacée par l'insuffisance des contributions volontaires, et que la qualité de leur travaux et leur utilité sont constamment reconnues par l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement devrait demander que les

activités d'appui opérationnel des centres soient financées, si besoin est et dans chaque cas, au titre du budget ordinaire. » (A/56/817, par. 94).

Sur la base de cette recommandation, la délégation togolaise, a, l'année dernière, lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/87 sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, déclaré qu'au lieu de continuer de nous livrer chaque année à une simple actualisation des résolutions antérieures concernant ces centres, il importe plus que jamais d'œuvrer à la prise en charge intégrale de toutes les dépenses des centres régionaux par le budget ordinaire des Nations Unies. Cette déclaration est encore d'actualité, et le besoin d'agir dans ce sens se fait plus pressant, devant les difficultés que ces centres rencontrent dans la mise en œuvre de leurs programmes d'activité. En ce faisant, nous démontrerons notre soutien réel aux objectifs des Nations Unies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, et notre appréciation du rôle joué jusqu'ici par les centres régionaux. Mais en attendant que ce vœu devienne réalité, la délégation togolaise, cette année encore, parrainera un projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui sera présenté par le Groupe des États d'Afrique. Je remercie par avance les membres de la Première Commission pour le soutien qu'ils apporteront cette année à cette résolution, comme ils l'ont si bien fait par le passé.

De même, la délégation togolaise soutiendra tout projet de résolution allant dans le sens du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, le Togo estime qu'une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une condition essentielle de la poursuite du désarmement nucléaire. Il en appelle par conséquent aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils deviennent parties au Traité, qui demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération des armes nucléaires. De la même façon, il invite les États qui ont l'intention de s'engager dans un programme d'armement nucléaire de s'abstenir de le faire afin de préserver la paix et la sécurité pour les populations présentes et les générations futures. Le désarmement doit, au demeurant, être effectif et concerner aussi bien les producteurs d'armes que les acheteurs et prendre en compte tous les types d'armes.

**M. Bennouna** (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de nos travaux et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Dhanapala, pour le travail considérable réalisé durant son mandat, et souhaiter la bienvenue à M. Nobuyasu Abe et le féliciter pour sa désignation en qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Je me réjouis par avance d'une collaboration que nous souhaitons fructueuse entre le Secrétaire général adjoint et son équipe et la délégation marocaine.

Les enjeux stratégiques actuels en matière de désarmement et de sécurité internationale sont complexes et difficiles à circonscrire. En effet, depuis la création de notre Organisation, les États Membres avaient une vision commune de la sécurité collective fondée sur les principes contenus dans la Charte des Nations Unies. L'Article 51 de la Charte des Nations Unies dispose que les États peuvent, s'ils font l'objet d'une agression armée, exercer leur droit à la légitime défense. Bien entendu, les États, dans l'exercice de leur droit de légitime défense, ont besoin de la légitimité des Nations Unies. Aujourd'hui, certains États, en fonction de leur propre perception de leur intérêt de sécurité nationale, remettent en cause cette interprétation convenue en se réservant le droit d'user unilatéralement de la force. Une telle démarche, qui pourrait conduire à une multiplication de l'usage unilatéral de la force, constitue un défi majeur pour la communauté internationale.

Ainsi que l'a déclaré avec sagesse le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire,

« La grande force de l'Organisation demeure sa légitimité ancrée dans les principes fondamentaux du droit international accepté par tous les États et exprimé dans les décisions d'une Organisation qui représente la communauté internationale dans son ensemble. Sur la scène internationale, rien ne remplace cette légitimité. Il est donc essentiel que la conduite effective des affaires internationales soit conforme à ses principes. » (A/58/323, par. 13).

Il nous faut souscrire au point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport et réitéré par lui-même à la tribune de l'Assemblée générale, le 23 septembre dernier. Rien en définitive ne peut remplacer les normes du droit international. Seul le respect par tous des normes peut permettre de préserver le monde des affres de la guerre et du chaos. Cela n'exclut pas que des ajustements puissent être apportés pour renforcer les normes du droit international.

Parmi les défis nouveaux auxquels le monde doit faire face, il nous faut citer le risque de voir des entités non étatiques acquérir des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument multilatéral réellement efficace permettant de faire face à une telle menace. Bien entendu, il est possible de mettre en cause la réalité d'une telle menace qui est, par nature, difficile à évaluer. Toutefois, on peut légitimement s'interroger pour savoir si un système de sécurité international fondé sur la possession d'armes nucléaires par un nombre limité d'États n'est pas dangereux en soi. En définitive, seule une élimination complète des armes nucléaires peut constituer une solution réellement efficace pour faire face à terme à une telle menace, à travers l'adoption de mesures de désarmement concrètes et internationalement vérifiables.

Pourtant, peu de progrès ont été réalisés ces dernières années en matière de désarmement notamment dans le domaine du nucléaire. Bien plus encore, on a pu relever avec préoccupation la poursuite de la recherche visant la fabrication de nouvelles générations d'armes nucléaires et l'évolution des doctrines militaires conduisant à la possible utilisation d'armes nucléaires sur des théâtres d'opérations conventionnels. On relèvera par ailleurs avec regret que, à l'exception notable du Traité de Moscou, conclu le 23 mai 2002 entre les États-Unis et la Fédération de Russie, sur la réduction de leur armement nucléaire stratégique, peu de progrès ont été enregistrés. C'est le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont la négociation a nécessité tant d'énergie et la conclusion suscitée tant d'espoirs, et qui n'est toujours pas entré en vigueur.

Face à un tel constat, il est urgent de renforcer les instruments internationaux existants en œuvrant activement à leur préservation et à leur renforcement. Il faut également revitaliser le multilatéralisme comme mode principal de négociation internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

nucléaire. À cet égard, le Royaume du Maroc, État partie au TNP, attache une importance particulière à la mise en œuvre du programme d'action du TNP, adopté lors de la Conférence d'examen en 2000. De même le Maroc souhaite plaider à nouveau pour une adhésion universelle au Traité.

Dans cet esprit, le Royaume du Maroc demeure profondément préoccupé par la situation qui prévaut dans la région du Moyen-Orient. Il est particulièrement déplorable de constater que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se heurte à l'opposition d'un seul État de la région, Israël, qui n'est toujours pas Partie au TNP et qui refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Maroc demeure convaincu que la meilleure garantie pour la sécurité des États demeure non la puissance militaire et l'accumulation d'armes nucléaires, mais la coexistence pacifique avec les voisins, le choix stratégique et irréversible de la paix, le désarmement nucléaire, le respect de la légalité internationale et la création de conditions favorables pour un espace de développement, de prospérité et d'échanges politiques, économiques et sociaux.

Parallèlement à ces défis, la communauté internationale doit également s'atteler à œuvrer en faveur de la conclusion, en novembre 2002, à La Haye, d'un Code de conduite devant permettre de lutter contre la prolifération des missiles balistiques. Mon pays, qui a souscrit à ce Code, estime qu'il s'agit là d'une première étape en vue de la conclusion d'un instrument international contraignant devant permettre de lutter contre une telle prolifération.

Le Royaume du Maroc, qui participe au maintien de la paix et de la sécurité internationale sur le continent africain, note avec inquiétude les conséquences meurtrières de la prolifération des armes légères. En effet le nombre de victimes des armes légères n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années : 500 000 décès par an, dont 300 000 dans des conflits armés. Mon pays se réjouit que des résultats encourageants aient été obtenus dans le cadre du processus de suivi du Programme d'action contre la prolifération des armes légères. Déterminé à poursuivre son action en faveur d'un désarmement général et complet, le Maroc, qui est Partie à la Convention sur les armes classiques, et notamment à son Protocole II

sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs, tel que modifié en 1996, continuera de suivre avec un intérêt particulier ces questions.

Parmi les principaux défis auxquels la communauté internationale doit faire face, il nous faut mentionner également le terrorisme international. Le Royaume du Maroc, qui a été visé à son tour par des actes terroristes barbares en mai dernier, souhaite réitérer, à cette occasion, sa ferme détermination de continuer à contribuer aux efforts internationaux en faveur de la lutte contre le terrorisme. De tels actes ne sauraient en aucune façon ébranler l'attachement de mon pays à ses choix démocratiques et aux valeurs de liberté et de tolérance qui lui sont chers.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales passe aussi par le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale. Le Maroc a fait ce choix stratégique par conviction et participe activement à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée ainsi qu'à la construction d'un ensemble régional maghrébin stable et respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses cinq États membres.

La réhabilitation du multilatéralisme en matière de négociations dans le domaine du désarmement nécessite une revitalisation des organes concernés des Nations Unies. Les travaux de la Conférence du désarmement sont dans l'impasse depuis sept ans. Mon pays soutien pleinement les efforts actuellement entrepris par l'Ambassadeur Kuniko Inoguchi, du Japon, en vue de parvenir à un accord concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement et de permettre ainsi à cet organe d'entamer des travaux substantiels lors de sa prochaine session. La délégation marocaine réitère que la question du désarmement nucléaire doit être examinée de façon prioritaire par la Conférence du désarmement. De même, mon pays est favorable à l'ouverture immédiate de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

S'agissant de la Première Commission, la présidence a manifesté le souhait d'entamer un processus de consultations informelles afin de rationaliser nos méthodes de travail. La délégation marocaine est disposée à participer, de façon constructive et dans un esprit de dialogue, à ces consultations. Un tel exercice n'est pas contraire aux

efforts engagés de façon plus générale par l'Assemblée générale en matière de revitalisation. Dans notre esprit, ces efforts sont complémentaires. Le Maroc, fidèle aux principes fondateurs du Mouvement des non alignés, notamment à la nécessité de promouvoir un désarmement général et complet, soutiendra les efforts de la Commission en vue de parvenir à un résultat consensuel pour améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. C'est là l'intérêt de tous les États Membres.

**M. Mya Than** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), à savoir : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, et de mon pays, le Myanmar.

Je tiens tout d'abord à vous exprimer mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. De même, je tiens à rendre hommage aux autres membres du Bureau. Nous sommes heureux et fiers que M. Suriya Chindawongse, diplomate thaïlandais et collègue, fasse partie du Bureau. Les délégués de l'ANASE sont pleinement convaincus que, sous votre direction éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès. Je vous assure de l'entière coopération et de l'appui des délégations de l'ANASE.

L'adoption de la Déclaration du Millénaire par l'ensemble des États Membres de l'Assemblée générale revêt la plus haute importance, car elle traduit l'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire en 2000. Il nous faut donc redoubler d'efforts pour traduire cet engagement dans la réalité, notamment dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous, pays de l'ANASE, réaffirmons notre détermination d'œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et de garder ouverts tous les choix possibles pour atteindre cet objectif, notamment la possibilité de réunir une conférence internationale en vue d'explorer les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Les pays de l'ANASE estiment que l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires constitue une contribution très importante aux efforts

déployés par la communauté internationale pour réaliser la paix et la sécurité. Les pays de la l'ANASE ont la conviction, à la lumière des récents événements politiques, que les conditions sont désormais réunies pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les pays de l'ANASE réaffirment la conclusion unanime de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 8 juillet 1996, selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous contrôle international strict et efficace. À cet égard, nous, pays de l'ANASE continuons d'appuyer et de parrainer le projet de résolution présenté chaque année par la Malaisie, qui réaffirme cette importante règle.

Depuis de nombreuses années, les pays de l'ANASE parrainent chaque année un projet de résolution présenté par le Myanmar, dans lequel il est demandé aux États dotés d'armes nucléaires d'arrêter immédiatement l'amélioration qualitative, la mise au point, la fabrication et le stockage des ogives nucléaires et de leurs vecteurs. Ce projet de résolution demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires, en tant que mesure provisoire, de lever l'état d'alerte et de désactiver immédiatement leurs armes nucléaires et de prendre d'autres mesures concrètes pour réduire davantage le statut opérationnel de leurs systèmes d'armes nucléaires. Il est demandé également la convocation d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects, à une date rapprochée, afin d'identifier et d'adopter des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire.

Ces deux projets de résolution sont une contribution des membres de l'ANASE à la cause du désarmement. Cette année, la Malaisie et le Myanmar, avec l'appui de l'ANASE et d'autres auteurs, présentera ces projets de résolution. Nous espérons vivement que ces projets de résolution bénéficieront d'un appui plus large et qu'ils seront parrainés par un nombre plus élevé de pays.

Les pays de l'ANASE n'ont cessé de souligner combien il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réitérons notre appel en direction des États dotés

d'armes nucléaires pour qu'ils s'engagent à nouveau en faveur de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation, à Vienne, en septembre 2003, de la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité. Nous nous félicitons également de l'adoption par la Conférence des douze mesures concrètes figurant dans la Déclaration finale de la Conférence en vue de permettre l'entrée en vigueur du Traité. Nous sommes encouragés par le fait qu'à ce jour, trois États dotés d'armes nucléaires ont ratifié cet important traité. Nous saluons la ratification du Traité par l'Algérie – un des pays figurant à l'Annexe 2 du Traité –, ainsi que celles de l'Afghanistan, de l'Albanie, de la Côte d'Ivoire, de Chypre, du Koweït, de la Mauritanie et d'Oman, au cours de l'année écoulée. Nous demandons également instamment à tous les États, notamment aux États dotés d'armes nucléaires restants, de ratifier au plus vite le Traité.

Nous nous félicitons des résultats positifs de la Conférence des États Parties chargée d'examiner en 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et relevons avec satisfaction les préparatifs en cours en vue de la tenue en 2005 de la Conférence d'examen. Les pays de l'ANASE se réjouissent en particulier de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en vue du désarmement nucléaire, objectif vis-à-vis duquel tous les États parties se sont engagés au titre de l'article VI du Traité. Nous disons une fois encore que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Nous demandons donc à nouveau la mise en œuvre totale et effective des mesures énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen. À ce propos, nous réaffirmons notre conviction qu'il existe une nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes afin d'honorer leurs obligations en vertu du TNP, notamment de l'article VI sur le désarmement nucléaire et de l'article IV, et de fournir une aide technique aux États non dotés d'armes nucléaires aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous notons avec satisfaction les travaux préparatoires entrepris par la Première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de 2005 du TNP, qui s'est tenue à New York en avril

2002, et par sa deuxième session, qui s'est tenue à Genève en avril et mai 2003.

À notre avis, la troisième session du Comité préparatoire, qui doit se tenir à New York en avril et mai 2004, sera d'une importance capitale, car elle traitera de questions de fond. À ce propos, nous saluons et appuyons la candidature de l'Ambassadeur Sudjadnan Parnohadiningrat, de l'Indonésie, aux fonctions de Président désigné de la troisième session du Comité préparatoire. Nous demandons que la troisième session du Comité préparatoire entreprenne un travail de fond en vue d'établir les bases de la Conférence d'examen du TNP en 2005.

À cet égard, nous tenons à rappeler qu'il est nécessaire que les réunions du Comité préparatoire continuent de consacrer le temps nécessaire aux délibérations sur le désarmement nucléaire, l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les garanties de sécurité.

À notre avis, il convient d'adopter d'urgence une approche globale, équilibrée et non discriminatoire à l'égard de la question des missiles, en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales. Nous notons qu'un groupe d'experts gouvernementaux a été créé, conformément à la résolution 55/33 A de l'Assemblée générale, en vue d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects. Nous prenons note également du rapport du Secrétaire général portant sur les vues des États Membres sur la question, comme le demandait la résolution 57/71 de l'Assemblée générale.

Nous restons convaincus que les préoccupations liées à la prolifération des missiles sont mieux abordées par le biais d'accords négociés multilatéralement, universels, globaux et non discriminatoires.

Nous notons également que l'entrée en vigueur du Traité de Moscou, qui porte sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, constitue un pas vers la réduction du déploiement de leurs armes nucléaires stratégiques. Le Traité doit être mis en œuvre conformément aux principes d'irréversibilité et de transparence.

Nous nous rappelons qu'à la 34<sup>e</sup> Réunion ministérielle, il a été fait référence aux progrès réalisés dans la négociation d'un protocole sur la vérification de la Convention sur les armes biologiques. Nous

notons l'adoption du Document final de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, tenue à Genève en novembre 2002. Nous relevons également la décision prise à cette occasion, à savoir que les États parties devront se réunir chaque année pour préparer la sixième Conférence d'examen de 2006 et qu'une réunion d'experts devra se tenir avant chaque réunion annuelle. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation de la première réunion d'experts des États parties à la Convention sur les armes biologiques à Genève, en août 2003, et exprimons l'espoir que la première réunion annuelle des États parties, qui doit se réunir à Genève en novembre 2003, marquera un progrès dans nos efforts pour renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Les pays de l'ANASE se félicitent de la convocation de la première Réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères, qui s'est tenue à New York en juillet 2003. Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous prenons note des discussions intensives et de fond qui ont eu lieu à cette réunion sur des questions aussi importantes que la collecte et la destruction des armes, le marquage et le traçage, les contrôles à l'importation et à l'exportation, le renforcement des capacités d'application, la recherche, la mise en place d'institutions et la sécurité humaine. Nous notons avec satisfaction le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères.

Nous demandons aux États Membres et à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du Programme d'action. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies aux États Membres afin qu'ils intensifient leurs efforts en vue de parvenir à une interdiction de la fourniture d'armes légères aux acteurs non étatiques.

Nous prenons acte de la convocation de la première Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Bangkok, en Thaïlande, du 15 au 19 septembre 2002, première réunion du genre en Asie. Nous demandons à la communauté

internationale d'offrir l'aide nécessaire aux pays touchés par les mines afin qu'ils disposent de l'équipement, de la technologie et des ressources financières nécessaires au déminage, et de fournir une aide humanitaire accrue aux victimes des mines terrestres.

Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, au titre des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba, constitue un pas positif vers la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire mondial. À cet égard, nous nous félicitons de la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États des régions intéressées.

Grâce à leur opiniâtreté, les pays de l'ANASE sont parvenus à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Un protocole est annexé au Traité pour adhésion par les États dotés d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant de l'annonce faite par la Chine au Sommet de l'ANASE, en novembre 2002, de sa décision d'adhérer à ce protocole, nous renouvelons notre appel aux autres États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils y adhèrent dans les plus brefs délais à ce protocole.

Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité et rappelons l'importance de consultations directes entre les pays de l'ANASE et les cinq États dotés d'armes nucléaires. Nous pensons qu'il s'agit là d'un progrès important, qui encourage l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires au protocole au Traité.

Nous nous félicitons également de l'accord intervenu, au niveau des experts, entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan sur les termes d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La création d'une telle zone en Asie centrale augmentera encore le nombre des régions exemptes d'armes nucléaires à travers le monde et contribuera au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous réaffirmons la validité et la

pertinence des dispositions du Document final de cette session extraordinaire.

Nous réitérons à nouveau notre appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous exprimons à nouveau notre vive préoccupation face à l'absence de consensus dans les délibérations tenues en 1999 par la Commission du désarmement sur l'ordre du jour et les objectifs de la session extraordinaire. Nous rappelons notre appui en faveur de nouvelles mesures visant la convocation de la quatrième session extraordinaire, avec la participation de tous les États Membres des Nations Unies, ainsi que la nécessité pour cette session extraordinaire d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre des résultats obtenus par la première session extraordinaire, tout en réaffirmant ses principes et ses priorités.

Nous prenons note de la Déclaration historique « Concord II », publiée à l'issue du neuvième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'ANASE, qui s'est tenu à Bali, en Indonésie, les 7 et 8 octobre 2003. Les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'ANASE sont convenus de créer une communauté de l'ANASE, sur la base des trois piliers que sont la coopération dans le domaine de la politique et de la sécurité, la coopération économique et la coopération socioculturelle. Ces piliers sont étroitement imbriqués et se renforcent mutuellement dans un effort pour réaliser la paix, la stabilité et la prospérité. Ils sont convenus également que cette initiative permettrait une intégration plus étroite et mutuellement bénéfique entre les pays membres de l'ANASE et leurs peuples. Ils ont décidé de poursuivre leurs efforts pour encourager la paix et la stabilité régionale, la sécurité, le développement et la prospérité, l'objectif étant de créer une communauté de l'ANASE solide et dynamique. À cette fin, ils ont mis sur pied un cadre pour la communauté de l'ANASE en créant la Communauté de sécurité de l'ANASE, la Communauté économique de l'ANASE et la Communauté socioculturelle de l'ANASE. Ils sont également convenus de prier les ministres d'appliquer la Déclaration « Concord II ».

De même, les chefs d'État ou de gouvernement de l'ANASE sont convenus que les membres de la Communauté de sécurité de l'ANASE recourraient exclusivement à des moyens pacifiques pour le règlement de différends intrarégionaux et ont estimé que leurs besoins en matière de sécurité étaient



étroitement liés et qu'ils dépendaient de leur emplacement géographique ainsi que d'une vision et d'objectifs communs. Reconnaisant le droit souverain des pays membres d'adopter leurs propres accords en matière de politique étrangère et de défense, et considérant les liens très étroits existants entre la situation politique, économique et sociale, la Communauté de sécurité de l'ANASE s'est ralliée au principe de sécurité globale, fondée sur des aspects politiques, économiques, sociaux et culturels plus large, inspirés de la Vision 2020 de l'ANASE, plutôt que sur des pactes de défense, des alliances militaires ou une politique étrangère commune.

La Communauté de sécurité de l'ANASE procède d'un état d'esprit ouvert et tourné vers l'avenir lorsqu'elle s'engage avec détermination dans des échanges de vues avec ses partenaires et amis en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, et elle s'appuiera sur le Forum régional de l'ANASE pour faciliter les consultations et la coopération entre l'ANASE et ses amis et partenaires sur des questions touchant la sécurité régionale.

Les pays de l'ANASE continuent d'attacher beaucoup d'importance aux initiatives de confiance entre les pays de la région. L'ANASE n'a cessé de prendre des mesures concrètes pour accroître la sécurité régionale par le biais de différentes initiatives au sein du Forum régional de l'ANASE.

Nous notons l'évolution positive des processus engagés par le Forum régional de l'ANASE dans le cadre de ses activités d'intersession et des liens entre la voie I et la voie II. Nous notons avec satisfaction les discussions et les échanges de vues fructueux qui ont eu lieu lors du dixième Forum régional de l'ANASE, qui s'est tenu Phnom Penh, en juillet 2003. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que le dixième Forum régional de l'ANASE ait notamment mis l'accent sur le renforcement de l'application des neuf recommandations approuvées par le neuvième Forum régional de l'ANASE et la poursuite des travaux portant sur des mesures de confiance, en tant que base du processus du Forum régional ; la mise en œuvre du concept et des principes de diplomatie préventive ; la volonté de faire de la lutte contre le terrorisme et le crime transnational une priorité dans la coopération actuelle du Forum et le renforcement du rôle joué par la présidence du Forum, notamment en ce qui concerne l'interaction entre d'autres organisations régionales et internationales.

Nous notons avec satisfaction le niveau de confiance qui s'est développé sous les auspices du Forum régional de l'ANASE en ce qui concerne les activités dans des domaines aussi proches que les mesures de confiance et la diplomatie préventive.

Nous tenons à rappeler l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation. Toutefois, nous sommes déçus et préoccupés par l'impasse dans laquelle continue de se trouver la Conférence et regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur un programme de travail à sa session de 2003. Nous espérons que les États concernés démontreront leur attachement au processus de désarmement et feront la preuve de leur volonté politique de surmonter cette impasse et de parvenir, dans un proche avenir, à une solution à l'amiable.

Nous notons également que, au cours de la session annuelle de 2003, les présidents successifs de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de parvenir à un consensus sur un programme de travail.

Les pays de l'ANASE estiment qu'il est nécessaire d'élargir la Conférence du désarmement et appuient pleinement la candidature de la Thaïlande et des Philippines.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer, une fois encore, notre reconnaissance aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en Amérique Latine, dans les Caraïbes et en Afrique, pour leur précieuse contribution à la paix et à la sécurité internationales. Les séminaires et les forums régionaux organisés par ces centres permettront de faire avancer les initiatives actuellement menées dans ces régions en matière de sécurité et de désarmement.

En particulier, nous apprécions beaucoup et appuyons pleinement les activités dynamiques conduites dans la région par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, car elles ont beaucoup contribué au dialogue sur la sécurité et permis une prise de conscience des questions de désarmement.

Nous renouvelons notre attachement au multilatéralisme, car il est un moyen important de réaliser nos objectifs communs dans le domaine du désarmement, ainsi que notre détermination

d'améliorer encore le multilatéralisme dans ce domaine.

Il est plus important que jamais que nous, la communauté internationale, œuvrions en faveur de la paix et de la sécurité internationales et redoublions d'efforts afin d'honorer l'engagement qui est le nôtre de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Les pays de l'ANASE renouvellent leur volonté de coopérer à la réalisation d'un objectif qui revêt la plus haute importance.

**M. Pak** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je souhaite, avant toute chose, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vos qualités de diplomate et votre vaste expérience seront un gage de succès pour nos délibérations.

Aujourd'hui, comme jamais auparavant, la paix et la sécurité internationales sont menacées. En même temps, de graves défis pèsent sur les initiatives déployées à l'échelle mondiale en matière de désarmement. Des menaces militaires et le recours à la force fondé sur le multilatéralisme sont perpétrés de façon ouverte. Nous assistons à des tentatives non dissimulées pour s'assurer, en recourant à la menace nucléaire, la suprématie nucléaire et le contrôle de la politique mondiale. Ainsi, la doctrine des frappes nucléaires préventives, qui s'est substituée à la dissuasion nucléaire, est aujourd'hui mise en œuvre.

Il y a 35 ans, les États dotés d'armes nucléaires s'étaient engagés, en se déclarant favorables à la non-prolifération nucléaire, à abolir leurs armes nucléaires dans les plus brefs délais. Telle est la pierre angulaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Cependant, la superpuissance nucléaire met au point de nouveaux types d'armes nucléaires et, aujourd'hui même, accentue la course aux armes nucléaires dans l'espace, négligeant ainsi d'abolir les armes nucléaires. C'est ainsi que la superpuissance nucléaire exerce un monopole nucléaire et détourne le TNP en se livrant, au moyen de ses armes nucléaires, à un chantage sur les États non dotés d'armes nucléaires. Il n'est pas acceptable que l'on puisse préconiser la non-prolifération nucléaire tout en accumulant des armes nucléaires et en cherchant à les améliorer.

Afin de réaliser un désarmement de fond et assurer une paix durable sur terre, la communauté internationale devrait se fixer des tâches prioritaires en s'appuyant sur une analyse précise de la situation mondiale actuelle.

Ma délégation considère que le désarmement nucléaire constitue la question fondamentale en matière de désarmement et que la tâche essentielle consistant à réaliser le désarmement nucléaire passe par l'abandon par la superpuissance de la politique du recours à la menace nucléaire.

L'avènement de l'autoritarisme et de l'unilatéralisme ont fait que le processus de désarmement, qui n'a débuté que dans les années 90, s'est écarté de sa voie au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un désarmement concret, quel qu'il soit, ne peut s'effectuer dans l'environnement nucléaire actuel et dans le contexte d'une course aux armements nucléaires permanente sur notre planète.

Il importe que les Nations Unies mettent rapidement en garde contre l'unilatéralisme, qui s'est développé de façon plus prononcée ces dernières années, dépassant toutes les limites. À cet égard, ma délégation juge nécessaire de convoquer, au plus vite, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. L'impossibilité de convoquer cette session extraordinaire, en dépit des appels répétés d'un grand nombre d'États Membres des Nations Unies, est en soit une menace à la paix.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne – question qui focalise aujourd'hui l'attention de la communauté internationale – est la conséquence de politiques unilatérales de la force visant à modifier le système politique actuel. La République démocratique populaire de Corée redoute les tentatives réitérées de la superpuissance nucléaire pour la museler. Nous exigeons des États-Unis qu'ils renoncent à leur politique hostile à l'égard de la République démocratique populaire de Corée. Cela est essentiel à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne. La clef de la solution de la question nucléaire passe par l'abandon par les États-Unis de leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Grâce aux exigences réalistes de mon pays et à ses efforts positifs, les Pourparlers des six Parties ont

pu se tenir à Pékin en août dernier. Mais nous ne percevons pas de la part des États-Unis la volonté sincère de régler la question nucléaire qui oppose la République populaire démocratique de Corée aux États-Unis.

Nous sommes toujours favorables au règlement pacifique de la question nucléaire par la voie du dialogue et de la négociation. Le règlement pacifique de la question nucléaire entre mon pays et les États-Unis est inséparablement lié à la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

Le dialogue et les menaces ne peuvent aller de pair. La situation actuelle fait clairement apparaître que l'abandon de la politique hostile visant à étouffer la République populaire démocratique de Corée est indispensable à l'instauration de la paix et de la coexistence dans la région.

C'est grâce à notre force de dissuasion que la paix prévaut dans la péninsule coréenne et dans la région. La politique Songun, adoptée par la République populaire démocratique de Corée, est une politique d'indépendance qui consiste à renoncer à la guerre tout en préservant notre équilibre et notre stabilité stratégiques. La République populaire démocratique de Corée ne ménagera aucun effort pour repousser la menace extérieure et garantir une paix durable dans la péninsule coréenne, aujourd'hui et dans l'avenir.

**M. Cheibani** (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi, à l'instar des délégués qui m'ont précédé, de vous exprimer l'entière satisfaction de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission sur le désarmement et la sécurité internationale. Je voudrais adresser mes vives félicitations au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Nobuyasu Abe. Vous pouvez compter sur l'appui total de la délégation du Mali, et nous espérons qu'au sortir de cette session, nous franchirons un pas décisif vers la réalisation du noble objectif qui nous est assigné.

La pertinence de la contribution de la Commission au désarmement et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales n'est plus à démontrer. Pour conserver sa raison d'être et sa crédibilité, la Commission doit, de l'avis de ma délégation, parvenir, au cours de la présente session, à adopter des recommandations utiles et concrètes concernant les grands thèmes relatifs à notre ordre du

jour. À cet égard, ma délégation souhaiterait faire les observations ci-après.

Au titre des armes légères, le trafic illicite et l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre, avec leurs effets désastreux pour les populations civiles, sont une source de préoccupation majeure en même temps qu'ils sapent les fondements mêmes du développement socioéconomique. Mon pays, qui a très tôt perçu l'impact négatif de ce phénomène, appuie sa position sur des initiatives, tant nationales qu'internationales, qui ont été prises ici et qui bénéficient de l'appui de la communauté internationale.

Le Mali a confirmé sa détermination de lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères. Au cours de la première Réunion biennale des États chargée d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, le Mali a présenté un rapport détaillé sur ses activités, publié sous la cote A/CONF.192/BMS/2003/CRP.54, en date du 24 juin 2003.

Ce rapport évalue les efforts déployés aux niveaux national, sous-régional, régional et international par le comité national chargé d'exécuter les résolutions et décisions prises par les Nations Unies dans le cadre de la lutte contre la prolifération illicite des armes légères, notamment dans le domaine de l'élaboration et de l'harmonisation des législations nationales en matière d'armes à feu, de l'inventaire des arsenaux nationaux d'armes légères et de la sécurisation des magasins d'armes et de munitions, du contrôle des frontières et du renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité. C'est le lieu de demander à la communauté internationale d'apporter un soutien technique et financier au comité national.

Sur un autre plan, le Mali tient à réitérer son appui à l'initiative franco-suisse de traçage et de marquage des armes légères. Le Mali souhaite vivement le lancement du processus de négociations d'un instrument juridique international contraignant. Ce faisant, nous voudrions ainsi assurer le suivi systématique du traçage des armes et identifier les sources d'approvisionnement, au titre de la sécurité humaine.

Sous l'effet de multiples facteurs, le niveau de sécurité des populations à travers le monde s'est considérablement détérioré. C'est pourquoi le

développement d'une stratégie politique internationale fondée sur la notion de sécurité humaine apparaît comme une alternative à privilégier. Un certain nombre d'États ont décidé de coordonner leurs efforts dans le cadre du Réseau de la sécurité humaine. Il s'agit de l'Autriche, du Canada, du Chili, de la Grèce, de l'Irlande, du Mali, de la Norvège, de la Slovénie, de la Suisse, de la Thaïlande et, en qualité d'observateur, de l'Afrique du Sud. Le Mali, qui assure depuis le mois de mai dernier la présidence du Réseau, a inscrit dans ses priorités les thèmes suivants : l'éducation des droits de l'homme, les enfants dans les conflits armés, la lutte contre la prolifération des armes légères et la question des sexes dans les opérations de maintien de la paix. Le Mali invite tous les États à se joindre à lui pour faire aboutir l'initiative de la convention-cadre sur le transfert international des armes, dont le lancement est prévu ce mois-ci à Bamako.

Au titre du multilatéralisme et du désarmement, je voudrais souligner l'importance particulière que le Mali attache à la question du multilatéralisme dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. La création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région concernée, et l'extension de ces zones à toutes les régions du monde, sans exclusive, contribuent, de façon significative, à la paix et à la sécurité internationales. De même, un consensus visant à empêcher les groupes terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive est à saluer et à consolider par des mesures strictes et concrètes.

Le Mali voudrait réitérer son appel en direction des pays d'armes nucléaires afin qu'ils procèdent très rapidement à la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant pour garantir la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. C'est une question de transparence et de bonne foi.

Nos travaux se tiennent à un moment où la question du désarmement suscite un intérêt particulier dans le monde. Nous avons tiré le meilleur parti de cette situation pour faire avancer le programme de désarmement sur tous les plans, des armes de destruction massive aux armes légères et de petit calibre.

À l'instar des années précédentes, le Mali présentera, au nom des 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, un projet de résolution intitulé « Assistance

aux États pour l'arrêt de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ». Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera un large soutien de la part des États.

**M<sup>me</sup> Moteetee** (Lesotho) (*parle en anglais*) :  
Qu'il me soit permis de faire cette déclaration au nom de l'Ambassadeur de mon pays, S. E. M. Lebohng Moleko, qui n'a pas pu être ici aujourd'hui pour des raisons qui ne sont pas de son fait.

Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la tête de la Première Commission. Elle associe à ces félicitations les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience et à votre habileté, nos travaux connaîtront une issue fructueuse. Je vous assure de l'entière coopération et du soutien de ma délégation. De même, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement M. Maitland, de l'Afrique du Sud, pour l'excellent travail qu'il a accompli, au cours de la dernière session, en qualité de Président de la Commission.

J'adresse également mes félicitations à M. Nobuyasu Abe pour sa nomination aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et lui dis ma satisfaction pour sa déclaration liminaire, qui constitue une base utile pour nos délibérations. En outre, ma délégation souhaite rendre hommage à l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour sa précieuse contribution aux initiatives multilatérales en matière de désarmement.

Ma délégation se réjouit des résultats obtenus par la première Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À ce stade, j'aimerais exprimer la satisfaction de ma délégation concernant le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les moyens d'élaborer un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes illicites et les armes légères. Nous sommes convaincus que ce rapport sera très utile pour nos délibérations sur le sujet. De même, nous espérons que l'Assemblée générale se prononcera sur les recommandations du Groupe.

Le Gouvernement du Royaume du Lesotho est conscient de l'importance que revêt la coopération aux

niveaux bilatéral, régional et international et appuie toutes les initiatives visant à combattre la prolifération des armes légères. Le Lesotho est Partie au Protocole relatif à la limitation des armes à feu, des munitions et autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, adopté le 14 août 2001. En outre, très récemment, le 24 septembre 2003, le Lesotho a déposé ses instruments d'adhésion au Protocole des Nations Unies contre la fabrication illicite et le trafic des armes à feu, de leurs composantes et munitions, en complément de la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé. Le Lesotho s'est engagé à mettre pleinement en œuvre ses instruments. C'est la raison pour laquelle il a demandé à son seul voisin immédiat, l'Afrique du Sud, de lui fournir une aide technique en vue de la destruction, en novembre 2001, de 4 240 armes légères en surnombre.

Chacun reconnaît que le terrorisme est la plus grande menace de notre temps. Seule une approche multilatérale permettra à la communauté internationale de gagner la guerre contre le terrorisme. Pour sa part, ma délégation craint que si l'on ne prend pas ensemble les mesures voulues, des acteurs non étatiques n'acquiescent des armes de destruction massive et ne les utilisent. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer le grave danger que font peser les armes classiques, les armes légères et les mines terrestres. C'est pourquoi nous tenons à rappeler qu'il importe de ratifier et de mettre en œuvre totalement les traités de désarmement multilatéraux et d'y adhérer, notamment les traités auxquels le Lesotho est Partie, à savoir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel. De même, nous encourageons tous les pays signataires du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – Traité de Pelindaba – à le ratifier au plus vite. De plus, nous en appelons à tous les États afin qu'ils honorent les 13 mesures convenues lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Le Lesotho s'inquiète par ailleurs du manque de progrès obtenus pas la Conférence du désarmement, unique instance de négociation sur le désarmement. Nous déplorons le fait que les travaux de la Commission du désarmement des Nations Unies n'aient pas progressé en ce qui concerne l'adoption de

mesures de désarmement nucléaire ou de mesures de confiance dans le domaine du désarmement.

Alors que plusieurs délégations se sont dites favorables à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il est vraiment regrettable que le groupe de travail à composition non limitée, qui a notamment reçu pour mandat d'étudier les objectifs et l'ordre du jour de la session, n'ait pu dégager de consensus et qu'il ait souligné la nécessité de renvoyer la question à l'Assemblée générale.

Si l'année 2003 a été marquée par de nombreux échecs en matière de désarmement, ainsi que par l'accroissement des menaces à la paix et à la sécurité, il n'y a toutefois pas lieu de désespérer. Nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre d'accords multilatéraux de désarmement, et nos espoirs reposent dans l'adhésion universelle à ces traités et dans leur mise en œuvre.

**M. Yap** (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui vous ont félicité pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'associe à ces félicitations les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est confiante que sous votre direction, la Commission s'emploiera avec assiduité au succès de nos travaux. Sachez que vous pourrez compter sur notre entière coopération et sur notre soutien. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Nobuyasu Abe pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à le remercier pour la déclaration très pertinente qu'il a faite la semaine dernière.

Nous vivons une époque complexe. Si les progrès en matière de technologie et la mondialisation apportent des changements rapides et positifs dans notre vie, ils sont aussi porteurs de menaces et de périls. Ces nouvelles menaces ne connaissent ni frontières, ni nationalités. Personne n'est à l'abri. Tout le monde est vulnérable.

Pour beaucoup d'entre nous, le 11 septembre 2001 a été un événement majeur qui a mis au premier plan la menace du terrorisme. Malheureusement, et sans doute pendant quelque temps encore, il nous faudra vivre sous la menace du terrorisme. Rien que ces derniers mois, de Bagdad à Djakarta et de Numbai à Riyad, nous avons vu des innocents être victimes

d'attaques terroristes. À chaque fois, des avions, des navires, des véhicules ordinaires ont été transformés en bombe aux effets dévastateurs. Mais imaginons un instant quelles seraient les conséquences si des terroristes parvenaient à acquérir des armes de destruction massive et à en faire usage. Il ne s'agit pas d'un scénario improbable mais d'une menace réelle.

Par ailleurs, la menace d'une guerre classique à grande échelle continue de planer sur plusieurs régions du monde. Si les protagonistes de cette guerre étaient équipés d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ces conflits auraient les conséquences les plus meurtrières. En outre, plusieurs régions du monde sont aujourd'hui le théâtre de guerres civiles. Souvent alimentés par la prolifération illicite d'armes légères, ces conflits tuent des milliers de personnes, déplacent des milliers d'autres de leurs foyers, ravagent des économies et ont souvent des effets collatéraux déstabilisateurs sur les régions avoisinantes. Telles sont quelques-unes des menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquelles nous sommes confrontés.

C'est dans ce climat que doit travailler la Première Commission. Son travail ne porte pas sur quelques problèmes abstraits qui peuvent être examinés à loisir, mais sur des questions extrêmement urgentes, qui pourraient avoir les conséquences les plus graves pour la vie de chacun d'entre nous, quelle que soit sa nationalité. Malheureusement, l'importance de nos responsabilités est rarement reflétée dans le rythme de nos travaux, dans l'attention que nous portons à une question ou dans la volonté des États Membres d'agir collectivement, selon que de besoin. Il semblerait même que l'on ait quelque difficulté à concilier l'ordre du jour et les acquis de la Première Commission – instance multilatérale fondamentale pour l'examen des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale – avec les préoccupations de sécurité qui sont celles de la communauté internationale aujourd'hui.

De nombreux orateurs avant moi ont évoqué la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et de la réforme des activités de la Première Commission. Il s'agit là d'une question importante et de fond. Au moment où l'efficacité des Nations Unies semble être remise en question, rien n'est plus important que d'œuvrer à la revitalisation de l'Organisation et de restaurer la confiance de nos peuples dans les Nations Unies. Le moment est venu de nous interroger sur la façon dont nous pourrions redonner de l'élan à la

Commission et faire en sorte qu'elle puisse être à la hauteur des enjeux et contribuer réellement à la paix et à la sécurité internationales. Ce n'est pas la première fois que ma délégation souligne la nécessité pour la Première Commission de remettre en cause, voire de repenser ses modes de fonctionnement. Ceux qui se rappellent les déclarations que nous avons faites ici même, ces dernières années, se souviendront que nous avons déjà abordé ce point.

Remettre en question les modes de fonctionnement existants n'est cependant pas tâche aisée. Il sera encore plus difficile de parvenir à un consensus sur la façon de revitaliser notre commission. Comme nous le savons tous, les appels en faveur de la revitalisation de l'Assemblée générale et les propositions désormais connues de réforme, telle que la simplification et la rationalisation de notre ordre du jour, ne sont pas une nouveauté. Pourtant, peu de délégations semblent les avoir acceptés. La nécessité d'une réforme ou celle de répondre efficacement aux menaces qui pèsent sur nous ne semblent pas avoir encore pénétré nos esprits. Dans bien des cas, cela tient – je suppose – à des intérêts politiques étriqués qui foulent aux pieds les intérêts plus larges de la communauté internationale dans son ensemble. Quoi qu'il en soit, il est possible que le débat soit devenu trop chargé d'un point de vue politique et qu'il s'enlise dans la polémique.

Aujourd'hui, il est plus que jamais essentiel que nous ne permettions pas que ce processus reste lettre morte. Nous ne pouvons plus nous contenter, année après année, de faire comme si de rien n'était. Nous devons répondre sérieusement aux préoccupations concrètes. Il nous faut examiner chaque question dans un esprit d'ouverture et en nous appuyant sur le bien-fondé et les intérêts plus larges de la communauté internationale. Comme pour la quasi-totalité des questions examinées par les Nations Unies, le moteur du succès réside dans la volonté politique – la volonté politique de laisser libre cours au donnant, et de faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une meilleure compréhension. Si, dans les jours à venir, nous abordons les questions en étant animés de cet état d'esprit, nous pourrions avancer, qu'il s'agisse de la question de la revitalisation de la Commission ou des questions de désarmement et de sécurité internationale sur lesquelles nous nous penchons.

Revitaliser ne signifie pas seulement procéder à des réformes ou prendre de nouvelles initiatives pour

répondre aux menaces pressantes de l'heure. N'oublions pas qu'il nous faut consolider et améliorer nos acquis et veiller à ce que les réalisations puissent résister à l'épreuve du temps. Si l'on fait le bilan des régimes dont nous disposons aujourd'hui en matière de désarmement, j'ignore combien d'entre eux peuvent être vraiment considérés comme des succès. Les nouvelles initiatives que nous prendrons ne devront pas se faire au détriment des initiatives visant à renforcer et à mettre en œuvre les régimes existants.

Veillons, par ailleurs, à ne pas aller trop loin. Le mieux est l'ennemi du bien. Plutôt que d'entreprendre des initiatives qui peuvent se révéler utopiques ou extrêmement discordantes et gaspiller ainsi le temps et les ressources précieuses dont nous disposons, il serait plus judicieux que nous adoptions une approche réaliste qui nous permette d'aller de l'avant.

À cet égard, l'examen des défis complexes et divers qui se posent aujourd'hui en matière de sécurité exigeront souvent que nous adoptions une approche concrète, multiforme et multidimensionnelle. Les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer à cet égard. Mais elles ne doivent pas être les seules à jouer un rôle, ni être la seule instance où peuvent être traités des défis majeurs. Le cas échéant, nous pourrions être amenés à répondre aux défis à différents niveaux – global, régional, sous-régional ou national –, et admettre que chacun, qu'il s'agisse d'organisations internationales et régionales, d'États et d'organisations non gouvernementales, a un rôle à jouer.

De même, nous pouvons être plus efficaces en abordant les défis sous des angles variés, en renforçant les régimes juridiques internationaux grâce à des mesures plus rigoureuses pour prévenir des attaques terroristes et la prolifération des armes de destruction massive. En outre, une telle approche permettrait de prendre en considération les particularités de chaque État ou de chaque région et de parvenir ainsi à une solution vraiment efficace et durable à laquelle tous les États peuvent souscrire. Une approche concrète, multiforme et multidimensionnelle – qu'elle vise à éliminer le fléau du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive ou le commerce illicite des armes légères – peut nous apporter davantage de souplesse et s'avérer être de la plus grande efficacité. Quoi qu'il en soit, le rôle des Nations Unies est central.

Relever les défis auxquels nous sommes confrontés ne sera jamais une tâche aisée. Dans cette

nouvelle ère, il importe en particulier que nous intensifions nos efforts pour veiller à ce que ceux qui sèment la mort et la dévastation à l'encontre de victimes innocentes n'aient pas entre leurs mains les outils et les ressources nécessaires. Telle est la lourde responsabilité qui est la nôtre, et il est impératif que nous nous employions par tous les moyens à nous acquitter avec succès de cette responsabilité. Utilisons avec sagesse les semaines à venir pour envisager comment nous pouvons faire face efficacement aux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous n'y parviendrons peut-être pas au cours de la présente session de l'Assemblée générale, mais essayons de jeter les bases d'une solution durable et globale aux problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés. Peut-être serons-nous à même dans quelques années de regarder en arrière et d'affirmer que nous avons fait des progrès tangibles en faisant du monde un endroit plus sûr.

**M. Gala López** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection aux fonctions de Président et de vous assurer du ferme appui de la délégation cubaine aux travaux de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Si la période de la guerre froide est supposée terminée, comment dès lors expliquer que les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter, au point d'atteindre cette année un chiffre supérieur à un million de dollars, dont près de la moitié concerne un seul pays? Pour quelle raison les armes nucléaires continuent-elles d'être fabriquées et d'occuper une place plus importante dans les doctrines de sécurité de certains pays? Comment pouvons-nous expliquer la mise au point de nouvelles armes classiques particulièrement destructrices, qui menacent la sécurité des États et peuvent causer des dommages irréversibles à l'environnement? Quel est le sens des initiatives visant à militariser l'espace? Pouvons-nous imaginer ce qui pourrait être réalisé si une partie seulement de ces sommes colossales étaient consacrées à la recherche de solutions à la pauvreté, au sous-développement, à l'insalubrité et aux moyens de réduire le fossé séparant les pays les plus riches des pays les plus pauvres?

L'apparition d'un monde unipolaire, au sein duquel une superpuissance détient à elle seule la capacité militaire de dominer la scène internationale, a

créé un climat marqué, notamment, par l'hégémonisme, l'interventionnisme direct ou dissimulé, l'insécurité pour les pays les plus faibles et la justification de la doctrine du recours préventif à la force, au mépris des principes fondamentaux du droit international, tels que l'égalité souveraine entre les États, l'autodétermination, la non-intervention, la menace ou l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends. Cette situation se caractérise par des tentatives visant à remettre en cause le bien-fondé d'organismes et d'instruments internationaux établis en matière de maîtrise des armements et de désarmements et à concentrer l'attention de la communauté internationale sur la non-prolifération, au détriment du désarmement.

Cuba est fermement convaincu que le seul moyen sûr et efficace de prévenir la prolifération des armes de destruction massive consiste à procéder à leur élimination complète. Cuba réaffirme la nécessité de préserver le multilatéralisme dans les relations internationales, sur la base des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, comme cela a été souligné dans la Déclaration du Millénaire. Pour nous, le multilatéralisme est un principe fondamental dans toute négociation portant non seulement sur le désarmement et la non-prolifération, mais aussi sur le règlement d'autres problèmes qui pourraient survenir entre les États parties concernant l'application des dispositions d'accords dans ce domaine. Ces processus de consultation et de négociation doivent être entrepris en utilisant les procédures internationales appropriées, dans le cadre des Nations Unies, ou les mécanismes des traités eux-mêmes, afin de préserver le système de sécurité collective consacré dans la Charte. Il importe donc, selon nous, que la Première Commission adopte, cette année encore, un projet de résolution visant à promouvoir l'approche multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La tendance consistant dangereusement à prendre, en dehors des Nations Unies, des décisions en matière de désarmement et de maîtrise des armements en recourant à des processus de négociation opaques, puis à chercher à obtenir l'appui ultérieur de l'Assemblée sur ce qui a été décidé de cette façon, est inacceptable. Il convient de rappeler, à cet égard, que la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement sont les seules instances universelles de délibération et de

négociation sur ces questions. Pour sortir l'ordre du jour du désarmement de l'enlisement dans lequel il se trouve, qui se reflète dans le fonctionnement du mécanisme mis en place pour examiner cette question, un appui politique renouvelé s'impose de la part de la communauté internationale, notamment des pays qui remettent en question les priorités en matière de désarmement et de non-prolifération, qui ont été établies lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

De l'avis de Cuba, il est indispensable que nous procédions immédiatement à une réforme concrète et efficace et à un processus global de démocratisation des Nations Unies, afin d'assurer la capacité de l'Organisation à préserver la paix et à mener le combat en faveur d'un désarmement général et complet – y compris d'un désarmement nucléaire –, auquel aspire l'humanité. La réforme et la revitalisation de l'Assemblée générale doivent être un processus unique et intégré, entrepris dans le cadre du groupe de travail établi à cette fin. C'est à ce niveau que devront être prises des décisions importantes, afin de garantir un travail plus efficace au sein de toutes les grandes commissions de l'Assemblée, notamment de la Première Commission.

De manière systématique et dangereuse, de hauts fonctionnaires du Gouvernement américain lancent des accusations totalement erronées contre Cuba prétendant, sans la moindre preuve, que notre pays a développé une capacité limitée de recherche et de mise au point dans le domaine des armes biologiques. Une fois encore, nous rejetons avec fermeté de telles allégations, qui visent à lier Cuba au bioterrorisme. Contrairement aux États-Unis, mon pays n'a jamais eu l'intention de posséder la moindre arme de destruction massive. Mon pays n'est pas non plus opposé au renforcement de la Convention sur les armes biologiques grâce à un protocole prévoyant des mesures de contrôle, transparentes et non discriminatoires, à l'échelle internationale.

Mon pays utilise son potentiel biologique et biotechnologique pour l'amélioration de la santé, des conditions de vie et du développement, non seulement du peuple cubain, mais d'autres peuples à travers le monde. Le prétendu lien entre Cuba et le bioterrorisme sert de justificatif à l'intensification des actes subversifs menés contre notre pays et à la politique criminelle d'embargo économique, commercial et financier, qui est à l'origine d'énormes dégâts humains



et économiques et qui constitue une menace permanente pour la sécurité de notre pays et contrevient au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement cubain a pris de nouvelles mesures, qui reflètent sa volonté politique et son attachement à un processus efficace de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire. Le 18 septembre dernier, le Gouvernement cubain a signé un Accord de garanties nucléaires avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et un Protocole additionnel à cet accord, à Vienne, conformément à ses engagements en tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La ratification par Cuba du Traité de Tlatelolco a permis l'entrée en vigueur complète de cet instrument international et la création de la première zone exempte d'armes nucléaires à forte densité de population dans le monde, qui sera officiellement reconnue lors de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique Latine et dans les Caraïbes, prévue du 5 au 6 novembre 2003 à la Havane. La tenue à Cuba de cet événement important est une preuve supplémentaire de notre attachement à la paix, au désarmement et au multilatéralisme.

**M. Fadaifard** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de saisir cette importante occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je suis certain que vos qualités de diplomate seront un atout important pour la Commission et qu'elles lui permettront d'obtenir des résultats positifs cette année.

Il y a 25 ans, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un document a été approuvé par consensus, que l'on considère comme la constitution du désarmement. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement énonce les principes et les priorités sur lesquelles reposent la structure d'ensemble et les mécanismes du désarmement. Cette structure a porté ses fruits lorsque le système bipolaire mondial s'est effondré et que la Convention sur les armes chimiques, en 1993, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996, ont été conclus et les

négociations sur un protocole à la Convention sur les armes biologiques ont été intensifiées. Tous ces événements positifs ont été le résultat de l'adhésion à un principe fondamental : le multilatéralisme. Toutefois, ce principe est sérieusement remis en question.

Un cercle influent agissant au sein de l'Administration de la seule superpuissance a commencé à défier le principe du multilatéralisme en affaiblissant ses piliers, non seulement dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, mais aussi dans d'autres domaines. N'oublions pas que le retrait du Protocole de Kyoto, le rejet du protocole de la Convention sur les armes biologiques, le retrait du Traité sur les missiles antimissile balistiques et les événements intervenus au sein de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, se sont produits avant le 11 septembre 2001.

Les événements tragiques du 11 septembre auraient pu être un point de départ pour promouvoir le multilatéralisme et développer davantage d'unité entre les États Membres. En effet, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et leur mise en œuvre semblaient être les prémices de cette évolution favorable. Malheureusement, la tendance unilatérale dont je viens de parler a vu dans le 11 septembre la possibilité de poursuivre l'ambition non achevée de façonner un nouvel ordre mondial en recourant à la force militaire, l'objectif étant de remodeler arbitrairement l'une des régions les plus stratégiques du monde. La guerre non approuvée, déclenchée contre l'Iraq, a été présentée ouvertement comme une première tentative dans ce sens.

La guerre qui a été engagée sous prétexte d'éliminer la menace des armes de destruction massive, non seulement a porté atteinte au régime international de désarmement et de non-prolifération, mais a également affaibli le concept même de multilatéralisme et les Nations Unies. Il apparaît désormais que les conséquences prévisibles de la guerre illégale contre l'Iraq ont contraint les puissances occupantes – en réalité, les partisans de l'unilatéralisme – à reconsidérer leur position et à envoyer les signaux de leur éventuel recours aux mécanismes multilatéraux.

Se tourner vers les Nations Unies pourrait être un signe positif si les partisans de l'unilatéralisme renonçaient vraiment et de bonne foi à leur approche fallacieuse. Mais, certains événements viennent nous

prouver le contraire. Premièrement, les puissances occupantes n'ont pas réussi à déterminer le rôle central des Nations Unies en Iraq et doivent encore convenir d'un calendrier pour le rétablissement de la souveraineté au peuple iraquien ; deuxièmement, ces puissances menacent d'autres pays d'attaques préventives et encouragent d'autres pays à agir de la sorte. En outre, des plans visant la mise au point de mini-armes nucléaires et les préparatifs d'essai de ces armes, en totale contradiction avec des instruments internationaux, tels que le TNP, sont à l'ordre du jour. Troisièmement, des voies parallèles ont été ouvertes au sein des Nations Unies et d'autres instances internationales et des groupes exclusifs ont été mis en place, sous le prétexte du contrôle des armements et de la sécurité, ce qui ne peut que susciter la méfiance.

Comment s'étonner dès lors que les États dotés d'armes nucléaires, qui ont constamment veillé à ce que leur aptitude à faire transiter sans entrave des armes nucléaires par les zones exemptes d'armes nucléaires régionales, revendiquent aujourd'hui une interdiction sélective de ces matériaux suspects ou d'autres matériaux, même s'ils ont des applications purement civiles, en direction ou à partir de certains États, sous le prétexte de prévenir la prolifération. Ces mêmes États transfèrent chaque année de vastes quantités de missiles et d'armes à d'autres États, y compris aux États non parties au Traité sur la non-prolifération et le désarmement. Les rapports sur ces activités sont clairement reflétés dans le Registre des Nations Unies sur les armes.

Il semble que l'intention actuelle des unilatéralistes de se tourner à nouveau vers le système des Nations Unies ne signifie pas un changement véritable dans leur approche, il s'agit plutôt d'un changement dans leur façon d'utiliser les voies qui leur seront utiles. Il y a eu de récentes tentatives pour mettre en œuvre cette approche unilatérale en utilisant le potentiel des instances internationales.

Les partisans de cette approche sont convaincus que leur puissance justifie le recours à tous les moyens pour mener à bien leurs objectifs, y compris au sein d'instances internationales. De nouvelles propositions, élaborées en dehors des Nations Unies, qui visent à entreprendre certaines initiatives de contrôle exclusif au sein des Nations Unies en vue de les légitimer, font apparaître un autre changement de tactique qui, inévitablement, aura une incidence négative sur la

coopération internationale entre les États, notamment dans les domaines de la sécurité et du désarmement.

Il semble également que les partisans de cette approche cherchent à influencer sur les processus de réforme engagés dans le cadre des instances des Nations Unies et à leur faire prendre une direction qui soit compatible avec leurs propres objectifs. Ma délégation est favorable à toute proposition tendant à améliorer l'efficacité des institutions des Nations Unies, notamment de la Première Commission. Toutefois, dans le cadre de cet effort, les vues de tous les États Membres doivent être prises en considération et la priorité doit être accordée à l'objectif que s'est fixée depuis longtemps l'humanité, à savoir le désarmement nucléaire.

L'évolution de la situation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, pendant la période qui s'est écoulée entre cette session et la précédente, n'est pas encourageante. Par souci de brièveté, je ne reviendrai pas sur notre position à l'égard de cette évolution, je renvoie les représentants à ma déclaration écrite.

La calamité que sont les armes de destruction massive, qui constituent les menaces les plus graves à la paix et à la sécurité, n'est pas nouvelle. L'humanité n'oubliera jamais les victimes des bombardements d'Hiroshima, de Sardasht en Iran ou d'Halabja en Iraq. En tant que dernière victime des armes de destruction massive de la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, la République islamique d'Iran a subi de près les horreurs de ces armes, comme l'a souligné avec éloquence le Secrétaire général en séance plénière, et je le cite :

« Les armes de destruction massive ne menacent pas seulement le monde occidental ou septentrional. Demandez aux populations d'Iran ou d'Halabja en Iraq. » (A/58/PV.7, p. 3).

Je me dois de rappeler la situation dans laquelle se trouve encore le peuple iranien du fait de la menace que font peser sur la région les armes de destruction massive. En raison de sa triste expérience en matière d'armes de destruction massive et, plus important encore, de ses convictions religieuses, l'Iran n'a cessé d'œuvrer en faveur de l'élimination complète des armes de destruction massive de la surface terrestre.

L'adhésion aux trois principaux traités internationaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, à savoir la Convention sur les

armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le TNP, ainsi que des déclarations et la visite d'inspecteurs, n'a eu que peu d'effets, hormis la poursuite de restrictions injustifiées imposées à mon pays.

Dans le domaine de la technologie nucléaire, je tiens à rappeler que la construction de la centrale nucléaire de Bushehr a débuté avant la Révolution islamique et qu'elle a été réalisée par des pays occidentaux, qui, à ce moment-là, jugeaient parfaitement justifié pour l'Iran de diversifier ses sources d'énergie. À l'époque, personne ne s'est demandé pourquoi un pays riche en gaz et en pétrole avait besoin d'énergie nucléaire, alors que c'est une pratique tout à fait courante aujourd'hui. Dans un mémorandum publié le 20 octobre 1978, peu avant la révolution, le Département d'État américain indiquait que les États-Unis se félicitaient des efforts déployés par l'Iran pour augmenter son potentiel énergétique non pétrolier et espéraient que l'Accord sur l'énergie nucléaire serait bientôt conclu entre l'Iran et les États-Unis et que des compagnies américaines participeraient aux projets nucléaires de l'Iran.

L'Iran s'est beaucoup investi dans ce projet. Sans combustible, la centrale de Bushehr serait un bâtiment à l'abandon. Les restrictions actuelles et les menaces persistantes pour priver l'Iran du combustible nécessaire à cette centrale nous ont incité à développer des capacités d'autosuffisance en développant notre propre potentiel à cet égard. Ainsi, dans le domaine de la technologie nucléaire pacifique, nous n'avons d'autre choix que de diversifier nos activités, notamment en important les matériaux nécessaires auprès d'intermédiaires afin de garantir l'approvisionnement futur en combustible de nos centrales nucléaires en construction.

Il est reconnu que certaines insuffisances techniques, déjà rencontrées par l'AIEA dans des cas analogues, peuvent se produire. Mais, dans ce cas précis, elles ont été politisées de façon injustifiée. Nous avons coopéré avec l'AIEA pour remédier à ces faiblesses techniques, mais cela ne signifie pas que nous devons nous satisfaire d'exigences déraisonnables, discriminatoires et sélectives, qui dépassent les exigences de non-prolifération en vertu des instruments existants de l'AIEA. Les avantages découlant des technologies avancées appartiennent à l'humanité et aucune nation ne doit être privée de leur utilisation à des fins pacifiques.

À plusieurs reprises l'Iran a déclaré n'avoir jamais entrepris de programme de fabrication d'armes nucléaires et qu'il en sera toujours ainsi. Notre programme nucléaire n'existe qu'à des fins exclusivement pacifiques, aussi n'avons-nous aucun problème de principe concernant la transparence, notamment dans la mise en œuvre des dispositions du Protocole additionnel. À cette fin, nous avons coopéré et continuerons de coopérer avec l'AIEA, pour dissiper, au plus vite, tous les doutes quant à la nature pacifique de notre programme nucléaire. Ainsi, nous espérons que lorsque la propagande politique nous le permettra, toutes les questions en suspens seront résolues.

En terminant, j'aimerais souligner que les questions relatives aux faiblesses techniques seront clarifiées. Toutefois, le non-respect du TNP par certains pays, dont les États-Unis, qui après 35 ans n'ont toujours pas appliqué les dispositions en matière de désarmement nucléaire, au titre de l'article VI du TNP, doit faire l'objet d'un examen, de même que le non-respect concernant le transfert de la technologie nucléaire à Israël, en violation flagrante de l'article I du TNP.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, il est permis de s'interroger sur les doutes émis par certains membres de la Commission quant aux activités pacifiques de l'Iran, alors qu'ils passent entièrement sous silence, dans leurs interventions, la mise au point continue par Israël d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Souhaitons qu'il ne s'agisse là que d'une simple négligence et qu'à l'instar de d'autres membres de la communauté internationale, ils fassent preuve de sagesse collective et s'emploient à bâtir un monde exempt d'armes de destruction massive.

**M. Christofides** (Chypre) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Votre longue expérience et votre clairvoyance permettront – nous en sommes convaincus – de réaliser pleinement les objectifs que s'est assignée la Commission. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exercice de votre importante tâche.

La République de Chypre se rallie à la déclaration d'ensemble faite par la présidence italienne, au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon intervention à quelques questions qui

revêtent un intérêt particulier pour ma délégation, en rappelant quelques initiatives récentes de mon Gouvernement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Nous nous tenons tout particulièrement à attirer l'attention de la Commission sur le fait qu'au début de cette année, Chypre a déposé ses instruments de ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, réaffirmant ainsi son appui aux efforts collectifs de la communauté internationale pour éliminer cette méthode totalement inhumaine de guerre.

En dépit de la persistance de l'occupation étrangère de près de 40 % du territoire de la République de Chypre et de la menace permanente constituée par quelque 40 000 troupes d'occupation stationnées dans l'île, la ratification de la Convention d'Ottawa, apparaît comme la preuve irréfutable de notre volonté politique d'œuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation à Chypre, conformément à notre attachement indéfectible aux normes internationales en matière de désarmement.

L'année dernière, nous avons eu l'occasion de rappeler plusieurs mesures concrètes que nous avons prises dans le droit fil des objectifs de la Convention, à savoir le déminage, la réhabilitation des champs de mines existants et la destruction des stocks. Il convient de rappeler que depuis 1983, le Gouvernement chypriote a déminé dix champs de mines limitrophes de la zone tampon et que, ces deux dernières années, il a détruit plus de 11 000 mines de différents types.

En outre, le Gouvernement chypriote a décidé de procéder au déminage de tous les champs de mines créés par la Garde nationale dans la zone tampon, immédiatement après l'invasion turque de Chypre. Nous avons pris cette décision pour diminuer les tensions et mettre fin à la menace qui pesait sur d'innocentes vies humaines, permettant ainsi le retour à des conditions de vie normales et à la sécurité dans ces régions.

S'exprimant devant l'Assemblée générale, le mois dernier, le Président de la République de Chypre a fait part de la décision du Gouvernement chypriote, en premier lieu, d'entamer unilatéralement, dans les deux prochains mois, en coopération avec les Nations Unies et avec l'appui financier de l'Union européenne, le déminage de la zone tampon et, en deuxième lieu, de

procéder unilatéralement à la destruction d'une quantité importante de mines antipersonnel, dans le courant du mois de novembre prochain. Le Président a déclaré qu'il s'agissait là d'une première étape dans la mise en œuvre des obligations de son pays en vertu de la Convention d'Ottawa.

Chypre est fermement attachée à une politique de non-prolifération des armes de destruction massive et a ratifié tous les instruments internationaux en la matière. En outre, en tant que membre depuis trois ans du Groupe australien et du Groupe des fournisseurs nucléaires, Chypre a récemment proposé sa candidature pour devenir membre du Régime de contrôle de la technologie des missiles. À cet égard, je tiens à rappeler ici que mon Gouvernement a mis sur pied un système efficace de contrôle de ses exportations, qui s'inspire des directives de l'Union européenne et de celle des régimes de contrôle des exportations, dont Chypre est membre.

En vue de notre prochaine adhésion à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004, les « acquis » de l'Union européenne dans le domaine du contrôle des exportations ont été pleinement mis en œuvre. De plus, Chypre a souscrit au Code de conduite internationale sur les missiles et s'apprête à présenter sa première déclaration annuelle. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre appui à cette importante initiative et indiquer qu'un lien entre le Code et les Nations Unies devrait être créé.

Enfin, nous sommes heureux également de signaler le dépôt par Chypre, le 18 juillet 2003, des instruments de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous associons aux orateurs précédents pour demander son entrée en vigueur rapide.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Avant cela, je leur rappelle que la Commission suivra la procédure que j'ai indiquée au cours des réunions précédentes, notamment mercredi dernier.

**M<sup>me</sup> Yesim Say** (Turquie) (*parle en anglais*): Étant donné que j'interviens pour la première fois, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'associe à ces félicitations les autres membres du Bureau pour leur élection.

J'aimerais répondre aux allégations sans fondement faites par l'orateur précédent. Toutefois, je serai très brève afin d'économiser le temps précieux de la Commission.

Tout d'abord, je signale qu'il existe deux populations à Chypre, avec des langues distinctes, et que l'île abrite deux États démocratiques. Par conséquent, aucune partie ne représente une autre partie ou ne s'exprime au nom d'une autre partie, ni ne peut revendiquer une quelconque juridiction ou souveraineté sur l'autre.

Enfin, et très brièvement, en ce qui concerne l'accusation erronée d'occupation et d'invasion, je voudrais rafraîchir la mémoire des membres de la Commission en rappelant que la Turquie, en tant qu'un des garants, a été contrainte d'agir dans l'exercice de son droit légitime de mettre fin aux massacres perpétrés contre les populations chypriotes turques.

**M. Christofides** (Chypre) (*parle en anglais*) : Je regrette beaucoup la déclaration que vient de faire la représentante turque. J'ignore vraiment ce qu'elle n'a pas aimé dans la déclaration que je viens de faire. Je ne cherchais pas à politiser le débat. Je voulais simplement rendre compte du contexte général de notre ratification et des efforts que nous déployons sur le plan du déminage de la zone tampon et envoyer un message aux Chypriotes turcs pour leur dire que nous voulons la paix et la réconciliation à Chypre. Il ne me paraît pas vraiment nécessaire de dire combien d'États se trouvent à Chypre. C'est tout à fait ridicule. Je renvoie la représentante de la Turquie aux résolutions du Conseil de sécurité. Il n'existe qu'un seul État à Chypre. Je suis fier de représenter son Gouvernement. L'autre entité à laquelle a fait référence la représentante turque n'est qu'une – et j'emploie ici la terminologie du Code européen des droits de l'homme-administration subordonnée, locale de la Turquie, et rien d'autre.

Par ailleurs, les supposés massacres font partie d'un mythe qui s'est totalement écroulé ces derniers mois. Ceux qui ont suivi cette année le problème chypriote savent qu'après la levée partielle par le régime d'occupation des restrictions et des obligations, il est apparu que les Chypriotes turcs n'avaient pas vraiment besoin de la protection de la Turquie. Ils n'avaient pas vraiment besoin de la présence de 40 000 troupes turques à Chypre pour assurer leur protection.

Ils se rendent désormais en masse vers le Sud. Ils ont des contacts avec les Chypriotes grecs et veulent la paix et un règlement sur la base du plan proposé par le Secrétaire général.

Je lis aujourd'hui dans la presse que 10 000 Chypriotes turcs ont manifesté à Nicosie en faveur d'un règlement. Ils sont en faveur d'un règlement sur la base du plan Annan – le plan du Secrétaire général – et ils souhaitent s'unir à nous au sein d'une Europe unie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée à demain, mercredi 15 octobre, à 18 heures. Les délégations sont invitées à présenter leurs projets de résolution pendant la deuxième phase des travaux de la Commission, à savoir la discussion thématique des sujets à l'ordre du jour et la présentation et l'examen des projets de résolution. Cependant, je voudrais insister à nouveau sur le fait que la date limite pour la présentation de ces projets de résolution est fixée à demain, mercredi, à 18 heures.

En outre, bien qu'il n'y ait pas de liste d'orateurs pour l'échange de vues informel sur les méthodes de travail de la Commission, prévu jeudi et vendredi prochains, je voudrais néanmoins suggérer aux délégations d'informer, dans la mesure du possible, le Secrétariat de leur intention de prendre la parole avant les séances officielles. Dans le cas contraire, les demandes d'intervention se feront directement par les représentants, de leur place, pendant l'échange de vues informel.

**M. Sattar** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'ai été prié de faire les annonces suivantes. Les délégations du Brésil et de la Nouvelle-Zélande invitent les auteurs du projet de résolution, intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacents exempts d'armes nucléaires », ainsi que des auteurs potentiels, à rester dans la salle après la réunion de cet après-midi de la Première Commission afin de présenter le projet de résolution qu'ils souhaitent proposer à l'examen de la Première Commission et d'en débattre. J'informe également les membres de la Commission que le groupe de travail du Mouvement des non-alignés sur le désarmement tiendra une consultation officieuse

demain, mercredi 15 octobre à 10 h 30, au siège de la Mission permanente de l'Indonésie, situé 38<sup>e</sup> rue, 325 Est.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Commission aura lieu demain après-midi, à 15 heures précises, dans la salle de conférence 4. En

raison d'un report d'orateurs pour la séance de demain, nous aurons probablement une journée chargée. J'entends donc commencer la séance à 15 heures précises.

*La séance est levée à 17 h 45.*